

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Ville d'
VESNES LES AUBERT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

*-Délibérations du Conseil Municipal-
du 13 décembre 2019*

Hôtel de Ville
Rue Camélinat – 59129 AVESNES LES AUBERT
03 27 82 29 19 / Fax : 03 27 82 29 11 / www.avesnes-les-aubert.fr

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CAUDRY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Le treize décembre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 06 décembre 2019, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAU, J. MERCIER, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. G. BACQUET à R. TESSON, E. PARENT à A. BASQUIN, M-P BEAUVOIS à A. SORREAU, L. MONTEIRO LOPES à A. BISIAUX, M. THERY à C. PORTIER, H-A. HEZAM à L. MAILLARD.

Etaient absents : M. T. SANTER, Mme I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : M. V. WAXIN

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Suffrages exprimés : 25

N° 1/13/12/2019 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe aux Finances, aux Séniors et au Handicap

Il est rappelé à l'Assemblée que par délibération du 8 juillet 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis (CA2C) a décidé la révision libre du montant des attributions de compensation et ce dans le cadre des dispositions du V-bis de l'article 1609 nonies C du code général des impôts et sous réserve de délibérations concordantes des deux tiers du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes intéressées.

Par délibération en date du 4 octobre 2019, le Conseil Municipal a entériné cette révision libre des attributions de compensation décidée par la CA2C et a fixé à 224244.00 € le montant attribué à la Commune d'Avesnes-les-Aubert pour l'exercice 2019.

Par courrier daté du 14 octobre 2019, la Sous-Préfecture de Cambrai demande d'ajuster les crédits prévus au budget communal via une Décision Modificative et ce, afin de fiabiliser le calcul des dotations de l'Etat pour 2019.

Vu le bien-fondé de la demande,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur la Décision Modificative n°1 suivante :

- Article 73211 – Attribution de compensation : - 51756.00 €
- Article 73223 – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : + 51756.00 €

DECISION

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal adopte la Décision Modificative n° 1, telle que présentée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous-Préfecture le 20 DEC. 2019
- et publication en date du 20 DEC. 2019

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.



PRÉFET DU NORD

Sous-préfecture
de Cambrai

Bureau des Collectivités
Territoriales et de
l'Aménagement du
Territoire

Affaire suivie par :
Micheline GRASSART

N° 145 /MG/BCTAT

Tél : 03 27 72 59 10/10
Fax : 03 27 72 59 01
micheline.grassart@nord.gouv.fr

A

Mmes et MM. les Maires

Liste des destinataires in fine

Cambrai, le

14 OCT. 2019

Objet : Travaux préparatoires au calcul de la Dotation globale de fonctionnement 2020.
Recensement des attributions de compensation 2019.

Depuis l'année 2012, les attributions de compensation versées ou perçues par les communes et leurs groupements à fiscalité propre sont utilisées pour le calcul des dotations de l'État aux collectivités territoriales.

Afin de fiabiliser l'ensemble des attributions de compensation, les services préfectoraux sont chargés de vérifier la cohérence entre les montants des attributions de compensation fixés par délibérations des ECPI et les montants reportés par leurs communes membres dans leurs budgets prévisionnels.

Je vous rappelle que le versement des attributions de compensation (AC) par les EPCI ou le reversement par leurs communes membres (AC négative) constitue **une dépense obligatoire** conformément à l'article L2321-2 du Code général des collectivités territoriales.

Par délibération en date du 8 juillet 2019, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis (CA2C) a décidé la révision libre du montant des attributions de compensation (AC) et ce dans le cadre des dispositions du V-bis de l'article 1609 nonies C du code général des impôts et sous réserve de délibérations concordantes des deux tiers du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes intéressées. Dans ce cadre, votre conseil municipal est amené à délibérer sur le nouveau montant des AC pour 2019 avant la fin du présent exercice.

En conséquence, et afin de fiabiliser le calcul des dotations de l'État pour 2019, il conviendra d'ajuster les crédits aux articles concernés via la prise d'une décision budgétaire modificative en veillant à l'équilibre des sections et de me la transmettre **dans les meilleurs délais possibles**.

Pour le Sous-préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Jean-Philippe POTAUX.

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CAUDRY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT**

Le treize décembre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 06 décembre 2019, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAU, J. MERCIER, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. G. BACQUET à R. TESSON, E. PARENT à A. BASQUIN, M-P BEAUVOIS à A. SORREAU, L. MONTEIRO LOPES à A. BISIAUX, M. THERY à C. PORTIER, H-A. HEZAM à L. MAILLARD.

Etaient absents : M. T. SANTER, Mme I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : M. V. WAXIN

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Suffrages exprimés : 25

**N° 2/13/12/2019 – GRILLE TARIFAIRE PRESTATION DE SERVICE
ALSH/ASRE**

Exposé de Monsieur Laurent MAILLARD, Adjoint à la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse

Depuis plusieurs années, la Convention d'Objectifs et de Financement signée avec la CAF du Nord, régit le partenariat sur les aspects périscolaires et extrascolaires.

Au regard de la Lettre Circulaire 2008-196, la CAF nous demande qu'il n'y ait plus de tarification extérieure. Il est donc proposé d'aligner les tarifs existants sur ceux des tarifs Avesnois.

Pour rappel, ceux-ci sont les suivants :

GRILLE TARIFAIRE POUR L'ENSEMBLE DES ÉQUIPEMENTS PÉRISCOLAIRES :

Quotient familial	Périscolaire	Mercredi
De 0 à 369 €	0,24 €	0,24 €
De 370 à 499 €	0,44 €	0,44 €
De 500 à 700 €	0,60 €	0,60 €
De 701 à 800 €	0,74 €	0,74 €
Au-delà de 800 €	1,50 €	1,50 €

GRILLE TARIFAIRE POUR L'ENSEMBLE DES ÉQUIPEMENTS EXTRASCOLAIRES :

Quotient familial	Modalités	Vacances de février, du printemps, d'été et séjours accessoires
De 0 à 369 €	Semaine	5.60 €
De 370 à 499 €	Semaine	5.60 €
De 500 à 700 €	Semaine	20 €
De 701 à 800 €	Semaine	20 €
Au-delà de 800 €	Semaine	28 €

Le prix du repas n'est pas pris en compte.

DECISION

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement et :

- Décide d'appliquer une tarification identique pour les Avesnois et les extérieurs en fonction des ressources des familles et d'appliquer les grilles tarifaires jusqu'au 31/12/2020.
- S'engage à communiquer à la CAF toute modification intervenant sur la durée de la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire avec la CAF du Nord et tous les documents s'y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous-Préfecture le 20 DEC. 2019
- et publication en date du 20 DEC. 2019

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Le treize décembre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 06 décembre 2019, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAUX, J. MERCIER, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. G. BACQUET à R. TESSON, E. PARENT à A. BASQUIN, M-P BEAUVOIS à A. SORREAU, L. MONTEIRO LOPES à A. BISIAUX, M. THERY à C. PORTIER, H-A. HEZAM à L. MAILLARD.

Etaient absents : M. T. SANTER, Mme I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : M. V. WAXIN

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Suffrages exprimés : 25

**N° 3/13/12/2019 – ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT
CONDITIONS D'ORGANISATION 2020**

Exposé de Monsieur Laurent MAILLARD, Adjoint à la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire en 2020 l'organisation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement pendant les vacances scolaires de Février, Pâques et Juillet et de fixer la rémunération du personnel d'encadrement.

Il est proposé, compte tenu des vacances scolaires, de déterminer les dates des centres de loisirs comme suit :

- Du 17 au 21 février 2020 soit 5 jours,
- Du 14 au 17 avril 2020 soit 4 jours,
- Du 06 au 31 juillet 2020 soit 4 semaines.

Compte tenu du bilan positif de ces accueils de loisirs, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur leur renouvellement pour l'exercice 2020, comme suit :

- Organisation en gestion communale d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement pendant les vacances scolaires de Février, Pâques et Juillet,

- Application de la tarification aux familles sur la base du Municipal,
- Adoption des modalités de recrutement et de rémunération du personnel d'encadrement et d'animation dans les conditions suivantes :

1 – RECRUTEMENT

Personnel d'encadrement

1 directeur

1 animateur coordinateur

Personnel d'animation

animateurs diplômés et stagiaires qui seront recrutés en fonction du nombre d'enfants inscrits et de la législation en vigueur.

2 – REMUNERATION

Accueils de Loisirs de Février et Pâques


Emploi	Echelle de Rémunération	Echelon	Indice	Quotité
Directeur	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe Echelle C3	1	Brut 380 Majoré 350	7/30 ^{ème}
Animateur diplômé faisant fonction de coordinateur	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe Echelle C2	1	Brut 354 Majoré 330	7/30 ^{ème}
Animateur diplômé Animateur stagiaire	Adjoint d'animation Echelle C1	1	Brut 354 Majoré 330	7/30 ^{ème}

Accueils de Loisirs de Juillet

Emploi	Echelle de Rémunération	Echelon	Indice	Quotité
Directeur	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe Echelle C3	1	Brut 380 Majoré 350	28/30 ^{ème}
Animateur diplômé faisant fonction de coordinateur	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe Echelle C2	1	Brut 354 Majoré 330	28/30 ^{ème}
Animateur diplômé Animateur stagiaire	Adjoint d'animation Echelle C1	1	Brut 354 Majoré 330	28/30 ^{ème}

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le  la rédaction du projet
e-ID : 059-215900374-20191213-3_13_12_2019-DE

Les rémunérations dont il s'agit comprennent la préparation pédagogique, la tenue de la régie municipale pour le directeur, les réunions de concertation pour le directeur et l'animateur coordinateur et les animateurs, et les congés payés pour l'ensemble de ce personnel.

Les éventuels frais de déplacement inhérents aux activités organisées à l'extérieur de la commune et nécessitant l'utilisation d'un véhicule personnel, pourront être pris en charge sur présentation de justificatifs.

DECISION

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

- L'organisation en gestion communale d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement pendant les vacances scolaires de Février-Pâques et Juillet,
- L'application de la tarification aux familles sur la base du dernier barème adopté par le Conseil Municipal,
- L'adoption des modalités de recrutement et de rémunération du personnel d'encadrement et d'animation.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous-Préfecture le 20 DEC. 2019
- et publication en date du 20 DEC. 2019

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CAUDRY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT**

Le treize décembre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 06 décembre 2019, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAU, J. MERCIER, A. SORREAUX, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. G. BACQUET à R. TESSON, E. PARENT à A. BASQUIN, M-P BEAUVOIS à A. SORREAUX, L. MONTEIRO LOPES à A. BISIAUX, M. THERY à C. PORTIER, H-A. HEZAM à L. MAILLARD.

Etaient absents : M. T. SANTER, Mme I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : M. V. WAXIN

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Suffrages exprimés : 25

**N° 4/13/12/2019 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE JOLIOT-CURIE**

Exposé de Monsieur Laurent MAILLARD, Adjoint à la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse

Il est fait part à l'Assemblée de la volonté de l'Ecole Primaire Joliot-Curie de mettre en œuvre au cours de l'année scolaire 2019-2020 un projet portant sur la protection des océans.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- D'une part, prendre conscience que la protection des océans commence localement ;
- Et d'autre part, s'engager et agir pour cette protection.

Diverses actions sont prévues dans ce projet et notamment une sortie à la mer.

Pour cet évènement, une subvention exceptionnelle a été sollicitée par Madame la Directrice de l'Ecole Primaire.

Nous proposons que la Municipalité puisse répondre favorablement à cette demande qui se veut pédagogique et écologique, s'inscrivant pleinement dans le projet scolaire annuel.

Aussi, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2020 et sous réserve de la bonne réalisation dudit projet, il est proposé à l'Assemblée de procéder à l'attribution suivante :

- Coopérative Scolaire Joliot-Curie : 1000 € de subvention exceptionnelle pour la mise en œuvre du projet de l'Ecole Primaire Joliot-Curie portant sur la protection des océans.

DECISION

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement et décide d'attribuer à la coopérative scolaire Joliot-Curie et sous réserve de la bonne réalisation dudit projet, une subvention exceptionnelle de 1000 € pour la mise en œuvre au cours de l'année scolaire du projet de l'Ecole Primaire Joliot-Curie portant sur la protection des océans.

La somme ainsi attribuée sera inscrite au Budget Primitif 2020.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous-Préfecture le 20 DEC. 2019
- et publication en date du 20 DEC. 2019

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

SLO

ID : 059-215900374-20191213-4_13_12_2019-DE

Monsieur le Maire,
Monsieur l'Adjoint aux Écoles,
Mesdames et messieurs les membres du conseil
municipal
3 rue Camélinat
59129 Avesnes-les-Aubert

Objet : demande de subvention

Monsieur le Maire,
Monsieur l'Adjoint aux Écoles,
Mesdames et messieurs les membres du conseil municipal,

Nous avons l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance, par la présente, une subvention d'un montant de 1 000 euros, afin de pouvoir mettre en œuvre notre projet sur la protection des océans qui nous tient particulièrement à cœur et sur lequel nous travaillons depuis le début de cette année scolaire avec nos élèves.

À toutes fins utiles, nous vous adressons en pièces jointes le descriptif détaillé de notre projet ainsi que le budget prévisionnel. Nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements que vous jugeriez nécessaire à l'étude de notre demande.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à notre sollicitation, et dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint aux écoles et mesdames et messieurs les membres du conseil municipal, l'expression de nos respectueuses salutations.

Mesdames Letertre et Lefebvre

Messieurs Herbin et Martinez



S/couvert de Mme Delphine Gourdin, directrice

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

Commence ici

ID : 059-215900374-20191213-4_13_12_2019-DE

Budget prévisionnel du projet « Avesnes : l'océan

Dépenses		Recettes	
Bus	2700,00	Familles	25 x 91 = 2275
Demi-pension	4654,90	Coopérative scolaire	
Maréïs	445,40	de classe	2261
Eden 62	440,00	Bénéfices ventes de	
Achat		grilles	1291
d'épuisettes	25 x 3 = 75,00	Mairie	1000
		APE	1500
Total	8315,30	Total	
			8327

Avesnes : l'océan commence ici

Aidons les élèves de l'école Joliot Curie à protéger les océans !

Objectifs : - Prendre conscience que la protection des océans commence localement

- S'engager et agir ensemble pour la protection
- Coopérer en vue d'un objectif commun

L'océan, un enjeu majeur

L'océan joue un rôle crucial dans la régulation du climat, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle globale. Réciproquement, l'océan est particulièrement touché par le changement climatique : fonte de la banquise, perturbation des grands courants marins comme le Gulf Stream, acidification, réchauffement, multiplication des tempêtes... l'océan devient moins hospitalier pour les écosystèmes marins actuels. La menace croissante du changement climatique, la pression accrue sur la biodiversité, la raréfaction des ressources, l'augmentation des échanges... sont autant de raisons de revoir notre perception de l'océan, et de prendre conscience de son importance et de sa fragilité.

L'éducation au développement durable : une priorité

Le ministère de l'Éducation Nationale est activement engagé dans une politique de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD), pilotée depuis 2004, par la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire. Cette éducation transversale s'appuie sur l'intégration des thèmes et des enjeux du développement durable dans les programmes d'enseignement de l'école primaire.

L'école primaire : un contexte favorable

L'école primaire offre un contexte particulièrement favorable à l'étude de l'océan. Cette thématique fait appel aux sciences et à la technologie mais aussi à l'histoire, à la géographie, aux mathématiques, à l'instruction civique... les programmes de l'école primaire et le socle commun de connaissances et compétences font d'ailleurs une large place à l'étude de cette thématique dans les différentes disciplines et encouragent une approche transversale.

Naissance du projet : lecture d'album de littérature et de textes documentaires en collaboration avec la bibliothèque municipale afin de prendre conscience des problèmes et de les identifier dès la première période et ceci tout au long de l'année.

Lire et comprendre des textes documentaires illustrés

Extraire d'un texte ou d'une ressource documentaire une info qui répond à un besoin, à une question

Comprendre des textes, des documents et des images et les interpréter
Comprendre le sens général d'un document. Identifier le document et savoir pourquoi il doit être identifié. Extraire des informations pertinentes pour répondre à une question. Savoir que le document exprime un point de vue, identifier et questionner le sens implicite d'un document

⇒ Recherche de solutions pour protéger les mers et les océans :

- lancement d'un concours scientifique en période 3

Pratiquer avec l'aide des professeurs quelques moments d'une démarche d'investigation : questionnement, observation, expérience, description, raisonnement, conclusion

Accepter le partage des tâches dans des situations d'expérimentation.

Initiation aux règles de la coopération.

Poser des questions, se poser des questions. Formuler des hypothèses. Vérifier. Justifier.

Proposer, avec l'aide du professeur, une démarche pour résoudre un problème ou répondre à une question de nature scientifique ou technologique :

Formuler une question ou une problématique scientifique ou technologique simple ;

Proposer une ou des hypothèses pour répondre à une question ou un problème ;

Proposer des expériences simples pour tester une hypothèse ;

Interpréter un résultat, en tirer une conclusion ;

Formaliser une partie de sa recherche sous une forme écrite ou orale.

Savoir travailler en respectant les règles de la coopération.

- écocitoyenneté : actions concrètes dans le village (affiches/slogans, pochoirs sur les bouches d'égout « Ne rien jeter, la mer commence ici » ...) en période 3

Se sentir membre d'une collectivité

Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général

Prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience citoyenne, sociale et écologique

Développer un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement et de la santé grâce à une attitude raisonnée fondée sur la connaissance

Mettre en pratique les premières notions d'éco gestion de l'environnement par des actions simples individuelles ou collectives : gestion des déchets, du papier et économies d'eau et d'énergie (éclairage, chauffage...)

Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général

Avoir le sens de l'intérêt général

Culture de l'engagement

Être responsable de ses propres engagements

S'engager et assumer des responsabilités dans l'école et dans l'établissement

Prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience civique

Savoir s'intégrer dans une démarche collaborative et enrichir son travail ou sa réflexion grâce à cette démarche

⇒ Se rendre compte et agir sur place : sortie à la mer

- laisses de mer : repérer ce que la mer ramène et leur incidence sur la nature

Développer un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement et de la santé grâce à une attitude raisonnée fondée sur la connaissance

Mettre en pratique les premières notions d'éco gestion de l'environnement par des actions simples individuelles ou collectives : gestion des déchets, du papier et économies d'eau et d'énergie (éclairage, chauffage...)

- pêche à pieds : prendre conscience de toute la vie présente dans les mers et océans
- visite du musée MAREIS : pêche éco responsable

⇒ S'engager, sensibiliser, informer et convaincre :

- exposition publique en fin d'année + concours scientifique + film

Dire pour être entendu et compris

Communiquer en français à l'oral et à l'écrit, en cultivant précision, syntaxe et richesse du vocabulaire

Restituer les résultats des observations sous forme orale ou d'écrits variés (notes, textes, dessins, voire tableaux)

Développer un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement et de la santé grâce à une attitude raisonnée fondée sur la connaissance

Mettre en pratique les premières notions d'éco gestion de l'environnement par des actions simples individuelles ou collectives : gestion des déchets, du papier et économies d'eau et d'énergie (éclairage, chauffage...)

Parler en prenant en compte son auditoire

- écriture d'un livre en coopération (récit + documentaire) avec l'aide d'une auteure (2 journées d'intervention : 7 janvier et 7 avril)

Communiquer en français à l'oral et à l'écrit, en cultivant précision, syntaxe et richesse du vocabulaire

Restituer les résultats des observations sous forme orale ou d'écrits variés (notes, textes, dessins, voire tableaux)

Rendre compte des observations, expériences, hypothèses, conclusions en utilisant un vocabulaire précis.

Exploiter un document constitué de divers supports (texte, schéma, graphique, tableau, algorithme simple).

Utiliser différents modes de représentation formalisés (schéma, dessin, croquis, tableau, graphique, texte).

Expliquer un phénomène à l'oral et à l'écrit.

Travail coopératif :

Ceci est un projet coopératif basé sur l'entraide de 4 classes (2 classe de CE1 et 2 classes de CM2).

De nombreux travaux de groupes sont proposés :

- Les CM2 aideront les CE1 dans la lecture de certains textes documentaires un peu compliqué pour les CE1.
- Le concours scientifique se fera par groupes d'élèves réunissant des élèves de CE1 et CM2.
- Les actions mises en place dans la commune le seront par tous les élèves des 4 classes.
- L'exposition regroupera les travaux de tous les élèves des 4 classes.
- Le livre sera rédigé en coopération par tous les élèves et avec l'auteur.
- Coopération avec les différents animateurs lors des visites et découvertes natures durant le séjour (EDEN 62, MAREIS)

Le treize décembre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 06 décembre 2019, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAU, J. MERCIER, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. G. BACQUET à R. TESSON, E. PARENT à A. BASQUIN, M-P BEAUVOIS à A. SORREAU, L. MONTEIRO LOPES à A. BISIAUX, M. THERY à C. PORTIER, H-A. HEZAM à L. MAILLARD.

Etaient absents : M. T. SANTER, Mme I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : M. V. WAXIN

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Suffrages exprimés : 25

**N° 5/13/12/2019 – SUPERMARCHÉ MATCH - OUVERTURES DOMINICALES
2020**

Exposé de Monsieur le Maire

Pour rappel, la loi en faveur de la croissance et de l'activité du 6 août 2015, dite loi MACRON, autorise les maires à fixer la liste des dimanches où les commerces de détail peuvent ouvrir (jusque 12 par an) sous réserve que cette liste soit établie pour l'année suivante avant le 31 décembre de l'année en cours.

À compter du sixième dimanche travaillé, l'avis préalable de l'EPCI dont la commune est membre est nécessaire. À ce titre, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis a émis un avis favorable par délibération en date du 07/10/2019.

Dans ce cadre, au regard de l'article L 3132-26 du Code de Travail, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le supermarché MATCH souhaite l'ouverture les dimanches à compter de 13 heures :

- 12 janvier 2020
- 12 avril 2020
- 3 mai 2020
- 28 juin 2020
- 16 août 2020
- 30 août 2020
- 6 septembre 2020

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

SLO

ID : 059-215900374-20191213-5_13_12_2019-DE

- 29 novembre 2020
- 6 décembre 2020
- 13 décembre 2020
- 20 décembre 2020
- 27 décembre 2020

Pour information, la société prévoit sur la base du volontariat :

- Un repos compensateur équivalent en nombre d'heures travaillées ce jour-là, pris sur un autre jour de la quinzaine suivant la suppression du repos dominical.
- Un salaire double (soit payé à 200 % du taux journalier).

DECISION

Après en avoir débattu,

- **Par 21 Voix POUR** Alexandre BASQUIN (+ procuration Elodie PARENT), Carole PORTIER (+ procuration Mathieu THERY), Laurent MAILLARD (+ procuration Hamza-Anis HEZAM), Roselyne TESSON (+ procuration Georges BACQUET), André BISIAUX (+ procuration Laurence MONTEIRO LOPES), Sylviane SANTER, Jean-Claude PAVAU, Jacques MERCIER, Annie SORREAU (+ procuration Marie-Paule BEAUVOIS), Dominique GERNEZ, Jeanne-Marie BERNIER, Jean-Baptiste HERBIN, Vincent WAXIN, Frédéric LEDUCQ, Claudine MOREAU.
- **Par 2 Voix CONTRE** Françoise BOZION, André GOFFART.
- **Par 2 ABSTENTIONS** Denise LESAGE, Rodolphe CHATELAIN.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la demande d'ouverture du supermarché MATCH les dimanches de l'année 2020 telle que présentée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous-Préfecture le 20 DEC. 2019
- et publication en date du 20 DEC. 2019

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.



Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le 
ID : 059-215900374-20191213-5_13_12_2019-DE

Mairie d'Avesnes les Aubert
Monsieur le Maire
3 rue Caméliat
59129 Avesnes les Aubert

La Madeleine, le 5 juillet 2019

Objet : Ouvertures dominicales 2020

Monsieur le Maire,

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser l'ouverture de notre établissement portant le code APE (NAF) 4711D situé dans votre commune les dimanches à compter de 13Heures :

- 12 janvier 2020
- 12 avril 2020
- 3 mai 2020
- 28 juin 2020
- 16 août 2020
- 30 août 2020
- 6 septembre 2020
- 29 novembre 2020
- 6 décembre 2020
- 13 décembre 2020
- 20 décembre 2020
- 27 décembre 2020

Bien entendu, nous respecterons la législation pour lesdites ouvertures tant sur les contreparties à accorder aux salariés concernés que sur le respect du principe du volontariat.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à notre demande et vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de notre parfaite considération.

Aurélie de Tovar
Responsable Juridique
Tél : 03.20.42.63.98
Mail : adetovar@supermarchesmatch.fr

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Envoyé en préfecture le 24/10/2019

Affiché le 24/10/2019

Affiché le

ID : 059-215900374-20191213-5_13_12_2019-DE

ID : 059-200030633-20191018-2019_089-DE



Communauté d'Agglomération

Caudrésis-Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 octobre 2019 - 18h30

Délibération N°2019/089

Date de convocation : 08 octobre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Las-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Bévilillers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulery

Clary

Delières

Élincourt

Escloumel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnachy

Inchy

La Croise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maratz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Ouëvy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Laz-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

L'an deux mille dix-neuf, le 18 octobre 2019 à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Fontaine-au-Pire, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Etaient présents (49 titulaires - 4 suppléants) :

Alexandre BASQUIN	Denise LESAGE	Vincent WAXIN
Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET	Virginie LE BERRIGAUD
Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE	Pierre-Henri DUDANT
Christian PECQUEUX	Marie-Lise MARLIOT	Gérard FILLION (S)
Dominique LAMOURET	Agnès BERANGER	Didier BONIFACE
Denis COLLIN	Bernard POULAIN	Brigitte PRUVOT
Liliane RICHOMME	Francis STOCLET	Martine THUILLEZ
Sandrine TRIOUX	Alain GOETGHELUCK	Odile SAUTIERE (S)
Gilles PELLETIER	Pierre LAUDE	Bernard PLET
Jean-Claude GERARD	Jean-Marc GOSSART (S)	Bertrand LEFEBVRE
Jean-Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR	Charles BLANGIS
Annie DORLOT	Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI
Isabelle PIERARD	Serge SIMEON	Pascal FOULON
Janine TOURAINNE	Marc PLATEAU	Michel HENNEQUART
Laurence RIBES	Jean CAMPORELLI (S)	Augustine NOIRMAIN
Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU
Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DOERLER
Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE-MAILLY	

Membres excusés (7) :

Francis LEBLON, Frédéric BRICOUT, Alain RIQUET, Gérard TAISNE, Patrice BONIFACE, Laurent COULON, Daniel BLAIRON

Membres absents (8) :

Jean-Félix MACAREZ, Laurent LOIGNON, Brigitte ROLAND-BEC, Marc DUFRENNE, Pascal COQUELLE, Didier BLEUSE, Jean-Pierre RICHEZ, Stéphane JUMEAUX

Membres ayant donné procuration (10) :

Christian PAYEN à Henri QUONIOU, Jean-Pierre THIEULEUX à Jean-Paul CAILLIEZ, Alban BAJODEK à Serge SIMEON, Régine DHOLLANDE à Denis COLLIN, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLEZ, Anne-Sophie MERY-DUEZ à Liliane RICHOMME, Pascal LEVEQUE à Nathalie GAVE, Francis GOURAUD à Jacques OLIVIER, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART, Daniel CATTIAUX à Pascal FOULON

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le 24/10/2019

ID : 059-215900374-20191213-5_13_12_2019-DE

Affiché le

ID : 059-200030633-20191018-2019_089-DE

Objet : Ouverture des commerces le dimanche d'Agglomération

La loi en faveur de la croissance et de l'activité du 6 août 2015, dite loi MACRON, autorise les maires à fixer la liste des dimanches où les commerces de détail peuvent ouvrir (jusque 12 par an) sous réserve que cette liste soit établie pour l'année suivante avant le 31 décembre de l'année en cours et qu'à compter du sixième dimanche travaillé, l'avis de l'EPCI dont la commune est membre est nécessaire.

Dans ce cadre, Monsieur le Président informe l'assemblée que la commune d'Avesnes-les-Aubert, par courrier en date du 2 août dernier a fixé à douze, les dimanches d'ouverture pour l'établissement MATCH pour l'année 2020 à savoir :

- 12 janvier 2020
- 12 avril 2020
- 3 mai 2020
- 28 juin 2020
- 16 et 30 août 2020
- 6 septembre 2020
- 29 novembre 2020
- Les 6, 13, 20 et 27 décembre 2020

Aussi, conformément à la législation, Monsieur le Président sollicite l'avis de l'assemblée sur ce point.

Document annexé : Courrier du 2 août 2019

L'assemblée émet un avis favorable.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 23 octobre 2019 et de la publication le
23 octobre 2019

Vu,

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 23 octobre 2019

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché en préfecture le 24/10/2019

ID : 059-215900374-20191213-5_13_12_2019-DE

Affiché le

ID : 059-200030633-20191018-2019_089-DE



YVES LES-ALBERT
Maire

Commune de Cambrésis
de la Ville - Rue Camélin - B.P. 29 - 59129
Cambrésis - 59129 Cambrésis - Tél : 03 27 82 29 11

Le 02/08/2019

Monsieur le Président

Commune de Cambrésis

Cambrésis - Cambrésis

Rue Victor Watramez - RD 643

ZA du bout des dix neuf

59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS

Nos réf : LEAB 019/2019

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, la loi en faveur de la croissance et de l'activité du 6 août 2015 dite « Loi Macron » a autorisé les maires à augmenter le nombre de dimanches où les commerces de détail pourront ouvrir sur leur commune. Néanmoins, dans le cas où la dérogation porte sur plus de cinq dimanches pour une même branche commerciale, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont la commune est membre, est appelé à se prononcer, sur saisine obligatoire du maire.

Voilà pourquoi, nous vous sollicitons pour que l'EPCI émette un avis sur ce projet, tant sur l'ampleur de la dérogation envisagée que sur le choix des dates sur lesquelles se portera la dérogation municipale.

La demande concerne l'ouverture de l'établissement MATCH portant le code APE (NAF) 4711D situé dans notre commune les dimanches suivants à compter de 13H00 :

- 12 janvier 2020
- 12 avril 2020
- 3 mai 2020
- 28 juin 2020
- 18 août 2020
- 30 août 2020
- 6 septembre 2020
- 29 novembre 2020
- 6 décembre 2020
- 13 décembre 2020
- 20 décembre 2020
- 27 décembre 2020

L'établissement respectera la législation pour lesdites ouvertures tant sur les contreparties à accorder aux salariés concernés que sur le respect du principe du volontariat.

Dans l'attente d'une réponse de votre part,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Alexandre BASQUIN



Le Maire

Département du **NORD**
Arrondissement de **CAMBRAI**
Canton de **CAUDRY**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT**

Le treize décembre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune **d'AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 06 décembre 2019, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAU, J. MERCIER, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. G. BACQUET à R. TESSON, E. PARENT à A. BASQUIN, M-P BEAUVOIS à A. SORREAU, L. MONTEIRO LOPES à A. BISIAUX, M. THERY à C. PORTIER, H-A. HEZAM à L. MAILLARD.

Etaient absents : M. T. SANTER, Mme I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : M. V. WAXIN

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Suffrages exprimés : 25

**N° 6/13/12/2019 - PERSONNEL COMMUNAL
CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL
2^{EME} CLASSE**

Exposé de Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget communal,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 27h afin d'assurer les missions afférentes à l'entretien des bâtiments communaux.

DECISION

Après en avoir débattu,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les points suivants :

- Décider la création, à compter du 1^{er} janvier 2020, d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à hauteur de 27h, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- Préciser qu'il s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- Modifier le tableau des effectifs,
- Autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous-Préfecture le 20 DEC. 2019
- et publication en date du 20 DEC. 2019

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Département du **NORD**
Arrondissement de **CAMBRAI**
Canton de **CAUDRY**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT**

Le treize décembre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 06 décembre 2019, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAU, J. MERCIER, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. G. BACQUET à R. TESSON, E. PARENT à A. BASQUIN, M-P BEAUVOIS à A. SORREAU, L. MONTEIRO LOPES à A. BISIAUX, M. THERY à C. PORTIER, H-A. HEZAM à L. MAILLARD.

Etaient absents : M. T. SANTER, Mme I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : M. V. WAXIN

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Suffrages exprimés : 25

**N° 7/13/12/2019 - PERSONNEL COMMUNAL - CONTRATS
D'APPRENTISSAGE**

Exposé de Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Vu le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

Vu le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu la saisine du Comité Technique Paritaire,

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration, que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui,

Considérant que les apprentis auront comme maître d'apprentissage le responsable des services techniques,

DECISION

Après en avoir débattu,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les points suivants :

- Décider le recours aux contrats d'apprentissage,
- Préciser qu'il s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- Modifier le tableau des effectifs,
- Décider de créer 2 contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
1	CAP/BAC PRO	3 ans
1	CAP/BAC PRO	3 ans

- Autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous-Préfecture le 20 DEC. 2019
- et publication en date du 20 DEC. 2019

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

 SLO

ID : 059-215900374-20191213-7_13_12_2019-DE

Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Département du **NORD**
Arrondissement de **CAMBRAI**
Canton de **CAUDRY**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT**

Le treize décembre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 06 décembre 2019, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAU, J. MERCIER, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. G. BACQUET à R. TESSON, E. PARENT à A. BASQUIN, M-P BEAUVOIS à A. SORREAU, L. MONTEIRO LOPES à A. BISIAUX, M. THERY à C. PORTIER, H-A. HEZAM à L. MAILLARD.

Etaient absents : M. T. SANTER, Mme I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : M. V. WAXIN.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Suffrages exprimés : 25

**N° 8/13/12/2019 – RAPPORT D'ACTIVITÉS COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU CAUDRÉSIS-CATÉSIS
ANNÉE 2018**

Exposé de Monsieur le Maire

Conformément aux dispositions de l'Article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis (4C) fait l'objet d'une communication aux Conseils Municipaux des Communes adhérentes.

Ce document de référence (obligatoire) expose le bilan des actions engagées par l'intercommunalité sur une année civile.

Le rapport d'activités pour l'exercice 2018 est communiqué au Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

SLO

ID : 059-215900374-20191213-8_13_12_2019-DE

Le Conseil Municipal est invité à formuler toute remarque ou observation et à prendre acte de la présentation en séance du rapport annuel d'activité pour l'exercice 2018 de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis.

DECISION

Le rapport d'activités pour l'exercice 2018 est communiqué au Conseil Municipal et est adopté **À L'UNANIMITÉ**.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous-Préfecture le 20 DEC. 2019
- et publication en date du 20 DEC. 2019

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.



Communauté d'Agglomération
Caudrésis-Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

En Réçu en préfecture le 20/12/2019

Re Affiché le 24/12/2019

Aff ID : 059-215900374-20191213-8_13_12_2019-DE

ID : 059-200030633-20191018-2019_096-DE

Séance du 18 octobre 2019 - 18h30

Délibération N°2019/096

Date de convocation : 08 octobre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Bévillets

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Camières

Caillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Mauvois

Mazinghen

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

L'an deux mille dix-neuf, le 18 octobre 2019 à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Fontaine-au-Pire, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Etaient présents (49 titulaires - 4 suppléants) :

Alexandre BASQUIN	Denise LESAGE	Vincent WAXIN
Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET	Virginie LE BERRIGAUD
Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE	Pierre-Henri DUDANT
Christian PECQUEUX	Marie-Lise MARLIOT	Gérard FILLION (S)
Dominique LAMOURET	Agnès BERANGER	Didier BONIFACE
Denis COLLIN	Bernard POULAIN	Brigitte PRUVOT
Liliane RICHOMME	Francis STOCLET	Martine THUILLEZ
Sandrine TRIOUX	Alain GOETGHELUCK	Odile SAUTIERE (S)
Gilles PELLETIER	Pierre LAUDE	Bernard PLET
Jean-Claude GERARD	Jean-Marc GOSSART (S)	Bertrand LEFEBVRE
Jean-Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR	Charles BLANGIS
Annie DORLOT	Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI
Isabelle PIERARD	Serge SIMEON	Pascal FOULON
Janine TOURAINNE	Marc PLATEAU	Michel HENNEQUART
Laurence RIBES	Jean CAMPORELLI (S)	Augustine NOIRMAIN
Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU
Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DOERLER
Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE-MAILLY	

Membres excusés (7) :

Francis LEBLON, Frédéric BRICOUT, Alain RIQUET, Gérard TAISNE, Patrice BONIFACE, Laurent COULON, Daniel BLAIRON

Membres absents (8) :

Jean-Félix MACAREZ, Laurent LOIGNON, Brigitte ROLAND-BEC, Marc DUFRENNE, Pascal COUELLE, Didier BLEUSE, Jean-Pierre RICHEZ, Stéphane JUMEAUX

Membres ayant donné procuration (10) :

Christian PAYEN à Henri QUONIOU, Jean-Pierre THIEULEUX à Jean-Paul CAILLIEZ, Alban BAJODEK à Serge SIMEON, Régine DHOLLANDE à Denis COLLIN, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLEZ, Anne-Sophie MERY-DUEZ à Liliane RICHOMME, Pascal LEVEQUE à Nathalie GAVE, Francis GOURAUD à Jacques OLIVIER, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART, Daniel CATTIAUX à Pascal FOULON

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis
Siège et bureaux : Rue Victor Watremez - RD643
ZA du bout des dix neuf - 59157 Beauvois-en-Cis
Téléphone : 03 27 75 84 79 - www.caudresis-catesis.fr

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Recu en préfecture le 20/12/2019
Envoyé en préfecture le 24/10/2019
Affiché le 24/10/2019
ID : 059-215900374-20191213-8_13_12_2019-DE

Objet : Rapport d'activité la Communauté de Commu

Monsieur le Président informe l'assemblée que conformément à l'article L 5211-39 du CGCT, il transmet le rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis.

Ce rapport devant faire l'objet d'une communication au Conseil Communautaire en séance publique.

Monsieur le Président présente donc à l'assemblée ce rapport et demande si celui-ci appelle d'éventuelles observations.

Document annexé : Rapport d'activité

Aucune observation de l'assemblée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 23 octobre 2019 et de la publication le
23 octobre 2019
Vu,

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 23 octobre 2019

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

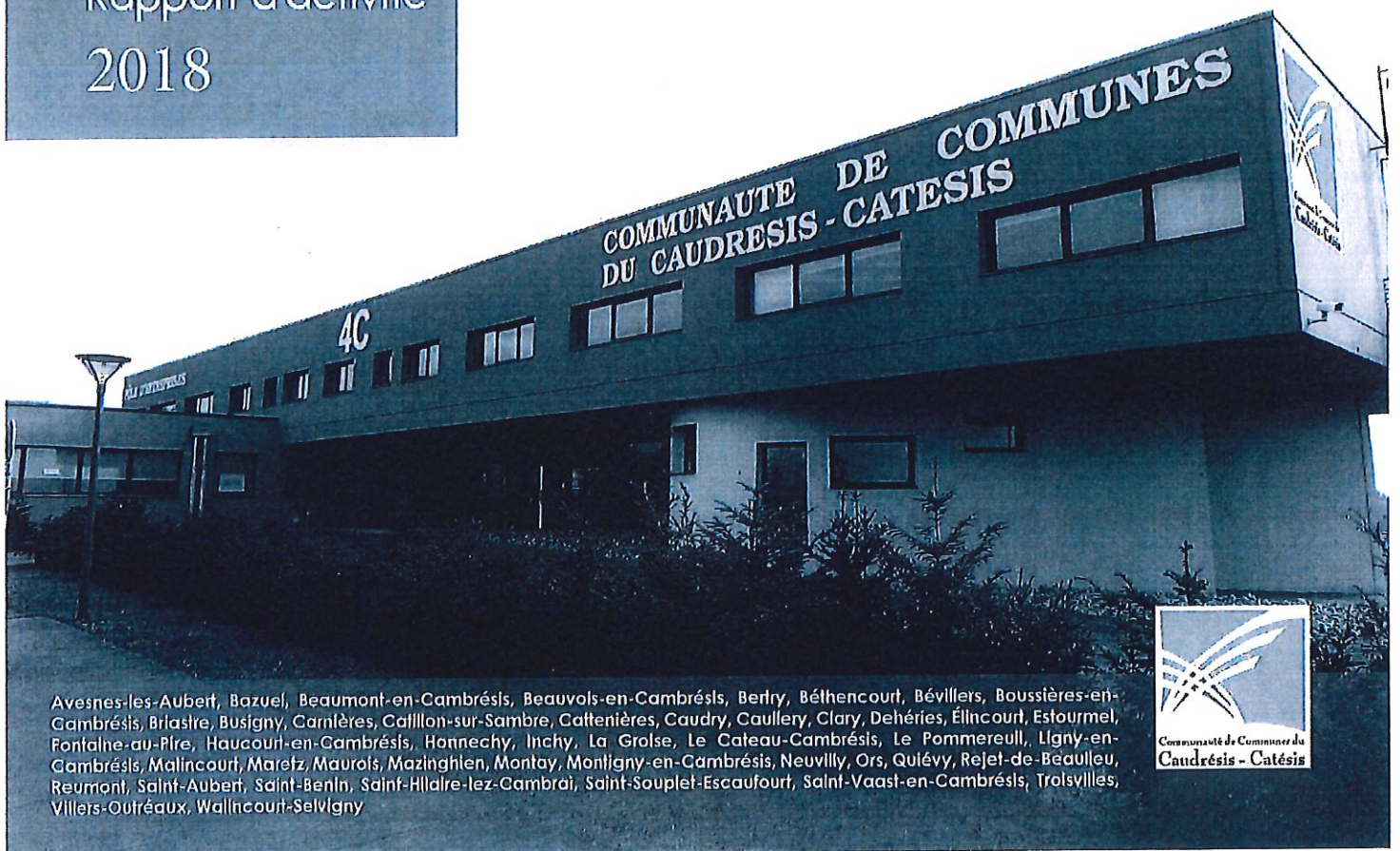
Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

SLO

ID : 059-215900374-20191213-8_13_12_2019-DE

Rapport d'activité 2018



Avesnes-les-Aubert, Bazuel, Beaumont-en-Cambrésis, Beauvois-en-Cambrésis, Bertry, Béthencourt, Bévillers, Bousières-en-Cambrésis, Briastre, Busigny, Carnières, Caillou-sur-Sambre, Cattenières, Caudry, Caullery, Clary, Dehéries, Éllincourt, Estourmel, Fontaine-au-Pire, Haucourt-en-Cambrésis, Honnechy, Inchy, La Grasse, Le Cateau-Cambrésis, Le Pommereull, Ligny-en-Cambrésis, Mallincourt, Maretz, Maurois, Mazinghen, Montay, Montigny-en-Cambrésis, Neuville, Ors, Quiévy, Rejet-de-Béaulieu, Reumont, Saint-Aubert, Saint-Benin, Saint-Hilaire-lez-Cambrai, Saint-Souplet-Escaufourt, Saint-Vaast-en-Cambrésis, Troisvilles, Villers-Outréaux, Wallincourt-Selvigny



L'édito



Serge SIMÉON

Président de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catéisis

Vous avez dans les mains, le rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catéisis (4C). Ce document de référence (obligatoire) expose le bilan des actions engagées par l'intercommunalité sur une année civile.

La 4C est la 4^e communauté de communes du département en nombre d'habitants (65 874). D'un caractère semi-rural, notre territoire se démarque pour sa qualité de vie grâce à de nombreux équipements (espaces nautiques, cinémas, salles de sports...), ses commerces locaux et de grands espaces verts (base de loisirs, forêt domaniale, sentiers de randonnée). L'activité économique se porte bien avec la présence de grands groupes (L'Oréal, Nestlé, SASA, Norall) et plus de 2 500 entreprises (PME, TPE) couvrant plusieurs secteurs d'activités comme l'industrie, la construction, les commerces, les services (aux entreprises et aux particuliers).

Notre intercommunalité a connu en 2018 plusieurs événements importants. Le premier s'est déroulé en janvier avec le transfert du siège et de nos

services administratifs à l'ancienne ruche d'entreprises (ZA du bout des 19) à Beauvois-en-Cambrésis, tout en développant l'installation de nouvelles PME sur le site.

Le second a touché l'humain avec les départs progressifs d'agents en contrats aidés (suite à leur suppression décidé par l'État). Sensibles à cette réalité, nous avons décidé de reprendre une partie de ce personnel en CDD et en augmentant leur amplitude horaire (35h/semaine contre 20h/semaine). Par ailleurs, le redressement des finances publiques, suite à un rapport de la Chambre régionale des comptes, a été entrepris.

Enfin, le dernier est une décision fondamentale prise par les élus de la 4C lors du conseil communautaire du 26 septembre dernier : la transformation de l'intercommunalité en communauté d'agglomération ! Cette évolution, effective dès le 1^{er} janvier 2019, apportera plus de poids face à de plus grandes instances (région, département, etc.) et garantira des ressources financières supplémentaires.

En parcourant ce document, vous pourrez constater l'implication journalière de nos services et des élus afin de rendre le territoire toujours plus accueillant et attractif.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Serge SIMEON
Président de la 4C,
Maire de le Cateau-Cambrésis
Conseil régional délégué

Sommaire

Edito Page 2	Les ressources humaines Page 17
Carte d'identité Page 3 et 4	Les marchés publics Page 18
Le bureau Page 5	Les espaces nautiques Page 19
Les conseillers Page 6	Le Crématorium Page 20
Organigramme des services Page 7	La gestion des déchets Page 21
Les compétences Page 8	La petite enfance Page 22
Le Budget Page 9	Les chemins de randonnée Page 23
Le développement économique Page 10 et 11	Le Tourisme Page 24
L'habitat Page 12	Plateaux sportifs et coins des momans Page 25
Le déploiement de la fibre numérique Page 13	Achèsions aux organismes Page 26
Les brigades Page 14	Pôle d'entreprises Page 27
Le service culturel Page 15	
L'éclairage public Page 16	

Carte d'identité

Nom :
Communauté de Communes
du Caudrésis-Catésis

Siège social :
Rue Victor Watremez
RD 643 - ZA le bout des 19
59157 Beauvois-en-Cis

Président :
Serge Siméon
Maire du Cateau-Cambrésis
Conseiller régional délégué

Élus communautaires :
74 conseillers

Bureau communautaire :
1 Président
10 Vice-Présidents*
(* puis 9 à partir du 20 juin)
au lieu de 15 possibles selon la loi

Superficie :
372 Km²

Population 2017 :
65 874 habitants (source INSEE)

Communes membres :

Avesnes-les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cambrésis
Beauvois-en-Cambrésis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cambrésis
Briastre
Büsigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cambrésis
Honnechy
Inchy

Logo :



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereul
Ligny-en-Cambrésis
Malincourt
Mareiz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cambrésis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cambrésis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

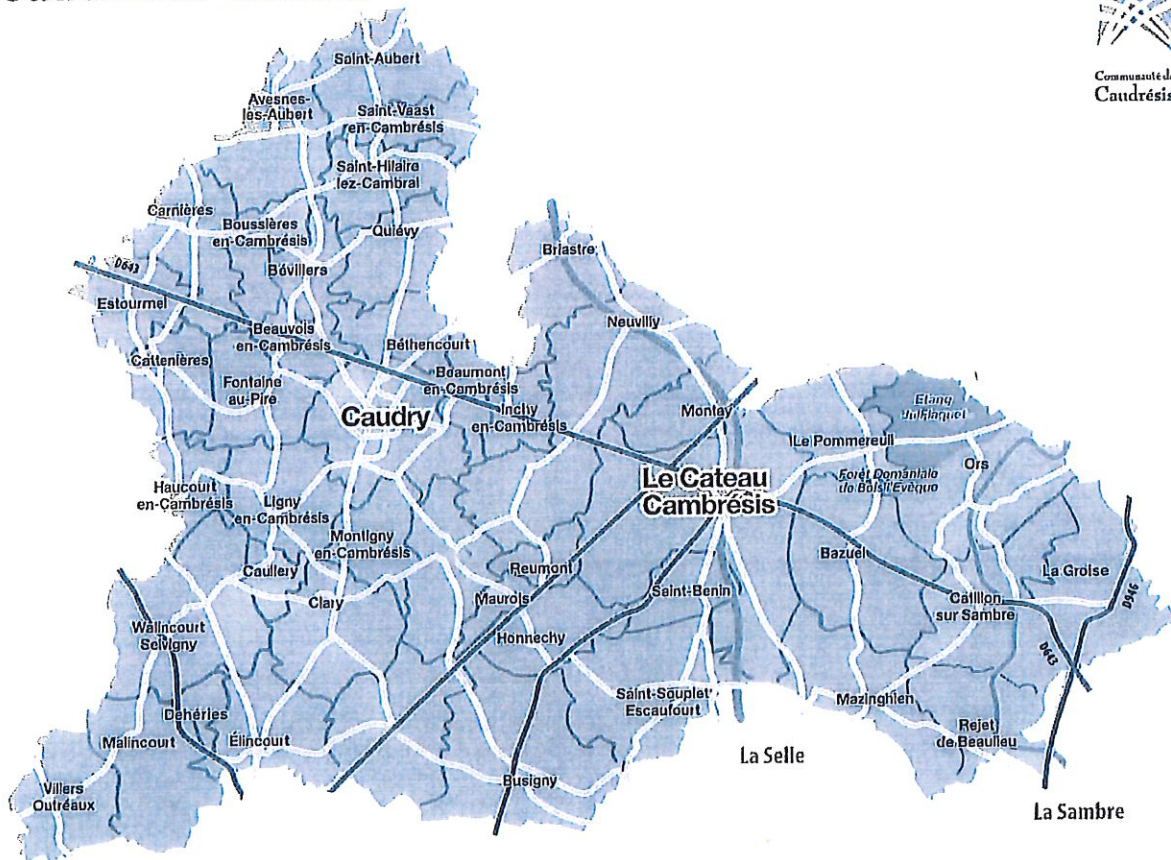
SLO

ID : 059-215900374-20191213-8_13_12_2019-DE

Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis



Le bureau

Serge Siméon



Président

Maire du Cateau-Cambrésis
Conseiller régional délégué
Hauts-de-France

Jacques Olivier



Vice-Président
Maire de Bertry

Ruralité, cadre de vie, circuits courts, crématorium, TIC*

Frédéric Bricout



Vice-Président
Maire de Caudry

Dév. économique, finances, budget et stratégie d'investissement, communication**

Henri Quonlou



Vice-Président
Maire de Saint-Souplet-
Escuifours

Petite enfance, RAM, actions en milieu scolaire, suivi déploiement de la fibre*

Alexandre Basquin



Vice-Président
Maire d'avesnes-les-Aubert

Habitat, insalubrités, Plan Local de l'Habitat (PLH)

Véronique Nicaise



Vice-Présidente
Maire de Saint-Benin

Site forestier Bois-l'Évêque, trame verte et bleue, GEMAPI***

Jean-Paul Cailliez



Vice-Président
Maire de Villers-Outréaux

Tourisme et valorisation touristique

Daniel Calliaux



Vice-Président
Maire de Saint-Aubert

Travaux, éclairage public et chemins de randonnée

Joseph Modarelli



Vice-Président
Ajoint au maire du
Cateau-Cambrésis

Espaces nautiques intercommunaux, plateaux sportifs

Michel Hennequart



Vice-Président
Maire de Mazinghien

Représentations extérieures

Les réunions de bureau ont pour but d'examiner les affaires courantes et de préparer les assemblées du conseil communautaire. Le bureau soumet au conseil toutes affaires afférentes à la communauté de communes et prépare le budget.

Le président et les vice-présidents forment l'exécutif de la communauté de communes. Le bureau communautaire se réunit au moins une fois tous les deux mois pour la gestion des affaires intercommunales.

Source : www.collectivites-hauts-de-france.fr

Gérard Lenoble



Vice-Président
Maire de Boussines-
en-Cambrésis

Communauté de communes
département de la fibre

** M. Frédéric Bricout et M. Henri Quonlou ont repris les délégations de M. Gérard Lenoble suite à sa démission.



Les conseillers

TITULAIRES :

Avesnes-les-Aubert
 Alexandre BASQUIN
 Denise LESAGE
 Vincent WAXIN
Bazuel
 Jean-Félix MACAREZ
 Beaumont-en-Cambrésis
 Hubert DÉJARDIN
 Beauvois-en-Cambrésis
 Yannick HERBET
 Virginie LE BERRIGAUD
Bertry
 Nathalie GAVE
 Jacques OLIVIER
Béthencourt
 Christian PAYEN
Béviliers
 Pierre-Henri DUDANT
 Boussières-en-Cambrésis
 Gérard LENOBLE (*)
 Laurent LOIGNON (*)
Briastre
 Jean-Pierre THIEULEUX
Busigny
 Christian PECQUEUX
 Brigitte ROLAND-BEC
Carnières
 Marie-Lise MARLIOT
 Caillion-sur-Sambre
 Francis LEBLON
Cattenières
 Dominique LAMOURET
Caudry
 Alban BAJODEK
 Agnès BÉRANGER
 Didier BONIFACE

Frédéric BRICOUT
 Denis COLLIN
 Régine DHOLLANDE
 Pierre LÉVÊQUE
 Anne-Sophie MÉRY-DUEZ
 Bernard POULAIN
 Brigitte PRUVOT
 Liliane RICHOMME
 Alain RIQUET
 Francis STOCLET
 Martine THUILLEZ
 Sandrine TRIOUX
Caulery
 Alain GOETGHELUCK
Clary
 Gérard TAISNE
Dehéries
 Gilles PELLETIER
Élincourt
 Pierre LAUDE
Estourmel
 Bernard PLET
Fontaine-au-Pire
 Jean-Claude GÉRARD
Haucourt-en-Cambrésis
 Palrice BONIFACE
Honnechy
 Bertrand LEFEBVRE
Inchy
 Jean-Louis CAUDRELIER
La Groise
 Karine ÉLOIR
Le Caleau-Cambrésis
 Charles BLANGIS
 Laurent COULON
 Annie DORLOT
 Bruno MANNEL

Joseph MODARELLI
 Isabelle PIÉRARD
 Serge SIMÉON
Le Pommereuil
 Marc DUFRENNE
Ligny-en-Cambrésis
 Pascal FOULON
 Janine TOURAINNE
Malincourt
 Marc PLATEAU
Mareiz
 Pascal LÉVÊQUE
Maurois
 Pascal COQUELLE
Mazinghien
 Michel HENNEQUART
Monlay
 Laurence RIBES
Montigny-en-Cambrésis
 Francis GOURAUD
Neuvilly
 Didier BLEUSE
Ors
 Jacky DUMINY
Quiévy
 Daniel BLAIRON
Rejet-de-Beaulieu
 Augustine NOIRMAIN
Reumont
 Jean-Pierre RICHEZ
Saint-Aubert
 Daniel CATTIAUX
Saint-Benin
 Véronique NICAISE
Saint-Hilaire-lez-Cambrai
 Maurice DEFAUX

Saint-Souplet-Escaufourt
 Henri QUONIOU
Saint-Vaast-en-Cambrésis
 Stéphane JUMEAUX
Troisvilles
 Pascal ROELS
Villers-Outréaux
 Jean-Paul CAILLIEZ
 Axelle DOERLER
Walincourt-Selvigny
 Daniel FIÉVET
 Chantal WAEYENBERGE - MAILLY



(*) Laurent Loignon a remplacé Gérard Lenoble suite à sa démission.

En résumé



74
 conseillers
 titulaires



7
 Conseils
 Communautaires



134
 Délibérations

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

SLO

ID : 059-215900374-20191213-8_13_12_2019-DE

Organigramme



PRÉSIDENT

M. Serge SIMÉON



DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

M. Olivier LEVIAUX
dgs@caudresis-eatesis.fr



www.caudresis-eatesis.fr

PÔLE ADMINISTRATIF

 GESTION DES FINANCES Mme Carole DEPOJILLY cdepouilly@caudresis-eatesis.fr	 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE M. Yann BONNAIRE ybonnaire@caudresis-eatesis.fr	 RESSOURCES HUMAINES Mme Angélique MARION am@caudresis-eatesis.fr
 SERVICE COMPTABILITE Mme Glodie DARTUS edartus@caudresis-eatesis.fr	 SERVICE CULTUREL - ANIMATION EN MILIEU SCOLAIRE Mme Armelle DEJON adejon@caudresis-eatesis.fr	 PETITE ENFANCE - HABITAT Mme Corynne HUYGEN chuygen@caudresis-eatesis.fr
 Mme Angéla LUTBBVRE alutbbvre@caudresis-eatesis.fr	 Mme Emille SURPILON esurpilon@caudresis-eatesis.fr	 JURISTE - MARCHÉ PUBLIC Mme Marie CASANOVA mcasanova@caudresis-eatesis.fr
 ADMINISTRATION GÉNÉRALE Mme Dorothée DECAUX secretariat@caudresis-eatesis.fr	 ACCUEIL - ADMINISTRATIF M. Gilles GOSSRELET accueil@caudresis-eatesis.fr	 COMMUNICATION M. Guillaume MAHY gmahy@caudresis-eatesis.fr

PÔLE TECHNIQUE

 SERVICES PEINTURE PATRIMOINE ET ÉCLAIRAGE PUBLIC M. Jean-Marc LEBON jml@caudresis-eatesis.fr	 SERVICE ESPACES VERTS M. Bruno BECHERCO bb@caudresis-eatesis.fr
 LOGISTIQUE M. Didier BUIÉ dbuié@caudresis-eatesis.fr	 SECURITAIRE SERVICE TECHNIQUE ET ACCUEIL Mme Corinne DUPOUR cdupour@caudresis-eatesis.fr

M. Jean-Marc LEBON : Eclairage Public
M. Pascal GUSTIN : Chemins de randonnée

M. David BREUX : Patrimoine
M. Serge GRIERE : Peinture



Départ : Mme Priscilla GOSSET (1^{er} février) en charge de l'administration générale et des marchés publics.
Arrivée : Mme Corynne HUYGEN (1^{er} avril), chargée de l'habitat et de la petite enfance, Mme Marie CASANOVA (1^{er} mars - temps partiel), responsable des marchés publics, M. Yann BONNAIRE (1^{er} septembre), chargé du développement économique.



CRÉMATORIUM

DIRECTRICE
Mme Stéphanie DENHEZ
sdhenhez@caudresis-eatesis.fr
03 27 75 17 73
James OFFELMAN - Didier BUÉ - Anthony LÉGER

SIÈGE ET SERVICES ADMINISTRATIFS - Beauvois-en-Cis

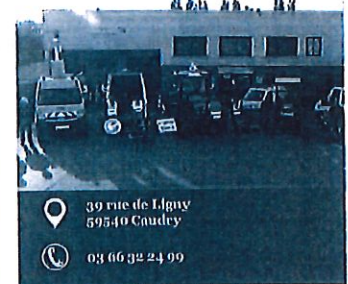


Rue Victor Watremez
RD 613 - ZA le hont des 19
59157 Beauvois-en-Cambrésis

03 27 75 84 79

accueil@caudresis-eatesis.fr

SERVICES TECHNIQUES - Caudry



39 rue de Légy
59540 Caudry

03 66 32 24 99

SERVICES TECHNIQUES - Le Cateau-Cis



Route du Pommereull
59360 Le Cateau-Cambrésis

03 66 32 24 99

Les compétences

COMPÉTENCE

En résumé

Obligatoires

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE



AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



GEMAPI*



COLLECTE DES DÉCHETS ET DÉCHÈTERIES



Optionnelles

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



CADRE DE VIE ET HABITAT



VOIRIE COMMUNAUTAIRE



PLATEAUX SPORTIFS ET COINS DES MAMANS



ESPACES NAUTIQUES INTERCOMMUNAUX



PETITE ENFANCE



Facultatives

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION



TOURISME



ÉCLAIRAGE PUBLIC



CRÉMATORIUM



ACTIONS EN MILIEU SCOLAIRE



SANTÉ



NOUVELLES COMPÉTENCES

Au 1^{er} janvier 2019, la communauté de communes du caudrésis-eatésis se transformera en communauté d'agglomération et intégrera deux nouvelles compétences obligatoires :

POLITIQUE DE LA VILLE



TRANSPORTS



La politique de la ville ne concerne que la commune de Caudry et sera prise en charge par cette dernière.

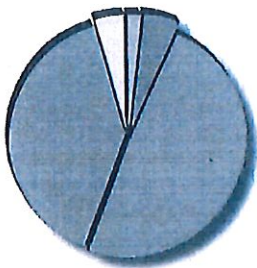
La compétence transport est complexe dans son exécution et fera part d'une négociation avec la Région compétente également sur cet item.

*GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Le budget 2018

En résumé

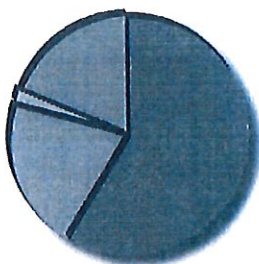
Dépenses fonctionnement



- Développement du territoire
- Dotation reversée aux communes
- Amortissement
- Services rendus à la population
- Charges financières

Les charges financières notamment le remboursement des emprunts représentent 2 % du budget "dépenses" soit environ 678 000 €. Les amortissements s'élèvent à 1 246 989 €. Les services rendus à la population (éclairage public, petite enfance, crématorium, espaces nautiques, collecte et traitement des déchets ménagers, brigades, plateaux sportifs, etc.) représentent 12 431 528 € soit 38 % du budget. La dotation reversée aux communes est le poste de dépense le plus important avec plus de 15 millions d'euros (46 % du budget "dépenses"). Enfin, le développement du territoire (développement économique, tourisme, eau, logement, etc.) s'élève à 1 484 913 €.

Recettes fonctionnement



- TEOM
- Prestations de services
- Contribution
- Impôts et taxes

Les impôts et taxes s'élèvent à 21 millions d'euros soit presque 59 % des recettes totales. Les prestations de services représentent 480 913 €, elles correspondent aux services liés au crématorium, espaces nautiques, etc. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères génère une rentrée de 6 615 341 € soit 18,5 % des recettes. Enfin, les diverses contributions rapportent 7,6 millions d'euros.

35 856 000 €
de budget de fonctionnement.

46 %
du budget reversé aux communes membres de la 4c.

1 700 000 €
de baisses de dotations d'état depuis 3 ans (2015-2017).

500 000 €
de dotations estimées en plus si la CA2C se transforme en communauté d'agglomération.

La perspective de passer en communauté d'agglomération permettra d'obtenir des dotations supplémentaires en contrepartie de compétences supplémentaires (voir page précédente). Afin de sécuriser les finances de l'intercommunalité notamment sur la répartition du FIC, un pacte financier sera élaboré et proposé aux communes l'année prochaine.

Le développement économique

Au 1^{er} septembre, la 4C a recruté M. Yann BONNAIRE, chargé de mission au développement économique.

1^{ère} compétence de l'intercommunalité, le développement économique occupe une place centrale dans la politique de promotion du territoire. Au sein d'un bassin de vie d'environ de 66 000 habitants, la 4C compte un tissu économique dynamique et varié alliant une belle mixité de paysages agricoles et de zones urbanisées. Bien que 90 % des entreprises sur le territoire soient des TPE, la 4C compte de grands groupes qui se développent et prospèrent : la Sicos (L'Oréal), SASA Industrie, Nestlé-Buitoni, Duflo, Trémois, etc.

Le développement économique de la 4C, c'est aussi un accompagnement financier pour aider au développement de filières économiques fortes et/ou de proximité (Union Commercial du Grand Hainaut) ou encore à la reprise et à la création d'entreprise (Initiative Cambrésis). L'intercommunalité assure le maintien de partenariats forts avec les acteurs économiques de région et du territoire qui participent au développement de nos entreprises (Conseil Régional, CDE, CCI Grand Hainaut, Pays du Cambrésis, Les maisons de l'emploi...).

Action forte du développement économique en 2018 et qui se poursuivra tout au long de l'année 2019 : permettre aux entreprises de louer ou d'acquérir des locaux et des terrains. Depuis le 1^{er} septembre, M. Yann Bonnaire a été recruté afin de piloter et booster toute la stratégie économique de la communauté de communes. Il sera chargé également d'instruire les projets et d'être à l'écoute des partenaires économiques locaux (voir ci-dessous).

Accompagnements des entreprises en 2018 :

- Aides à la création : 2 dossiers D'O et D'Or (centre de bien-être à Ligny-en-Clis) et Brod'Escant (Broderies - Villers-Outreux) à hauteur de 2 000 € chacune.

- Subventions octroyées au titre du développement d'entreprise telles que pour l'entreprise Biénot Adam avec une subvention de 3 500 €, l'entreprise Optic Chevaucherie à hauteur de 2 700 € et le versement d'un solde de subvention à l'entreprise Billard et Choïn de Busigny de 15 000 €.

- Aide à l'investissement immobilier : accompagnement de l'entreprise J. Braucq à hauteur de 15 000 € dans la construction d'un nouveau bâtiment à Caudry.

- Participation au programme FISAC (fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce) pour 5 entreprises du territoire :

Boulangerie Grassony - Cambrésis - 1 000 €
Café « Au petit Paris » - Inchy - 1 750 €
Studio Hair - Ligny-en-Clis - 1 000 €
Nivances de bien-être - Ligny-en-Clis - 300 €
Boulangerie Dolhaye - Le Cateau-CR - 1 000 €

- Rendez-vous entreprise en 2018 / subventions prévues au début 2019 : 15 dossiers.

En résumé



5 000 €
de participation au FISAC*

* (Fonds d'intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).



15 000 €
d'aide à l'investissement immobilier par un accompagnement dans la construction d'un nouveau bâtiment.



21 200 €
de subventions octroyées au titre du développement des entreprises.



4 000 €
d'aides à la création d'entreprise.

Le développement économique

La 4C dispose de nombreux atouts pour les entreprises qui souhaitent se développer ou s'implanter. Elles y trouveront notamment des terrains et des bâtiments à des prix très compétitifs c'est pourquoi des fleurons de l'industrie française se sont installés sur le territoire (L'Oréal, Nestlé, Sophie Hallette, Brillard & Chouin en encore Trémois...).

En 2018, de nouvelles entreprises se sont implantées sur le territoire : L'atelier C'MACOM, Sonkia, le distrib, Tailliez Euri (dépositaire de la voix du nord) au pôle d'entreprises 4C à Beauvois-en-Cambrésis. D'autres ont renouvelé leur bail de location : NRJ Services à Cattenlères, STC 59 à Caudry, SARL Torrêfaction services à Bertry.

En 2019, un travail de fond sur la caractérisation de nouvelles zones d'activité sera élaboré et proposé en conseil communautaire afin de cadrer avec les dispositions légales de la loi NOTRe*.

*NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République, loi du 7 août 2015.

Qu'est-ce qu'une zone d'activité ?

Les zones d'activités sont des morceaux de territoire dédiés à l'activité économique des entreprises. Selon leur situation aux abords des villes, elles proposent des activités artisanales, tertiaires, industrielles et commerciales. En France, 10 % du territoire sont affectés à cet usage.

Zone « Vallée d'Hérie » Caudry



Située à proximité de l'A1, l'A3, l'A26 et RD648.

35 ha disponibles totalement viabilisés, raccordés gaz, électricité moyenne tension 20 000 volts, réseau incendie, assainissement séparatif et unitaire, éclairage public.

Entreprises à proximité : L'Oréal, Nestlé, Duffot, Roland Uni Packaging, Danièle Sophie Hallette...

Zone « Espace pour réussir » Bertry



Située à proximité de la RN49, 20 km à l'est de Cambrai.

Terrains viabilisés, raccordés gaz de ville, assainissement collectif et séparatif, électricité (transformateur sur site), réseau incendie, éclairage public.

Entreprises à proximité : Transports Jacquemin, groupe CARRÉ, David SA, Nicolas France, Myriad, Emuaires...

Zone « Nouveau Siècle » Walincourt-Selvigny



Terrains viabilisés, raccordement gaz et électricité, réseau incendie, éclairage public.

Zone « des 4 vaux » Le Cateau-Cambrésis



Idéalement située à l'entrée de la ville, à proximité du contournement du Cateau-Cambrésis et des grands axes routiers.

Zone « Du Bout des 19 » Beauvois-en-Cambrésis



Idéalement située à 9 km de l'A26 via le contournement sud de Cambrai et à 17 km de l'A26, et le long de la RD648.

Entreprises à proximité : société Techniques & B&S, Mille et une Rendites, pôle entreprises 4C.

L'habitat

Au 1^{er} avril, la 4C a recruté Mme Corinne HUYGEN, chargée de mission sur la pelle enfance et l'habitat.

L'habitat est un enjeu très important pour la 4C. Un diagnostic très précis a révélé une démographie à dynamique positive mais l'étude met en exergue l'existence d'un parc immobilier ancien et vétuste avec plus de la moitié des logements construits avant 1949 (51 %). Le taux de vacance est élevé avec plus de 11 %. Enfin il apparaît que 77 % des habitants du territoire peuvent prétendre à un Logement Locatif Social (LLS) or le parc social représente seulement 7 % de l'ensemble des logements sur le territoire. Partant du postulat, les élus ont voté à l'unanimité et adopté (en 2016) un Programme Local de l'Habitat (PLH) ayant des objectifs audacieux et réalistes (voir cadre orange ci-dessous).

En 2018, la communauté de communes du Caudrésis-Catésis poursuit son engagement dans une politique volontariste pour l'amélioration de l'habitat à travers, et entre autres, le soutien du Programme d'Intérêt Général (PIG) intitulé « Habiter Mieux » porté par le Pays du Cambrésis, et l'aide à la construction de logements locatifs sociaux. Trois projets sont en cours de construction : la résidence PARTENORD « Cité à di Cave » - 48 logements au Cateau-Cambrésis ; la ferme « Delalande » - 12 logements à Avesnes-les-Aubert et un écoquartier PARTENORD « Habiter le bocage » - 9 logements à Ors.

En 2019, le dispositif « Fonds'Air » toujours porté par le Pays du Cambrésis viendra compléter l'éventail des accompagnements de la 4C. Cette prime visera à remplacer les chauffages à bois datant d'avant 2002 ainsi que les cheminées à foyer ouvert utilisés comme chauffage principal.

Programme Local de l'Habitat (PLH) :

Il contient de nombreuses actions dont notamment :

- L'amélioration du parc privé ancien avec le soutien du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux ». Le dispositif Fonds'Air sur la précarité énergétique des logements chez les propriétaires occupants. Depuis 2013, 6,92 millions de travaux (dont 4,11 millions d'aides) ont été engagés pour 452 foyers ayant bénéficiés du PIG.
- Le repérage et traitement de l'habitat indécent et la mise en place de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV).
- La diffusion du guide de « la vacance des logements » pour les mesures de blocages successorales, administratifs et les logements vétustes, dégradés et non conformes.
- L'abandon des Logements Locatifs Sociaux (LLS) pour la réhabilitation et l'opération nouvelle dans le cadre du logement conventionné.
- La mise en œuvre de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) pour satisfaire le droit à l'information pour tout demandeur de logement social et une gestion partagée de la demande entre partenaires pour avoir une même vision sur les demandes de logement et leur gestion.

En résumé


29 000
logements
répertoriés sur le
territoire de la 4c
(66 000 habitants).


11 %
de logements
vacants recensés.


452
foyers de la 4C
ont bénéficié du
dispositif
"Habiter Mieux"
depuis son
lancement.


1 164
logements à
produire en 6 ans
selon l'objectif du
PLH.

Le déploiement de la fibre numérique

L'arrivée de la fibre sur le territoire est une véritable révolution pour les habitants ainsi que pour le monde économique. Cette nouvelle technologie gomme les inégalités numériques et permet à tous d'avoir un excellent débit. Concrètement les entreprises et artisans vont pouvoir améliorer leurs usages professionnels car l'envoi et la réception de fichiers très importants ne seront plus un problème. Le bas débit n'existera plus pour les habitants souvent frustrés de ne pouvoir pleinement profiter du triple-play (télévision, internet, téléphone). Enfin d'autres champs pourront être désormais exploités comme la télésurveillance, la domotique, la télémédecine, etc.

Depuis septembre, douze communes sont intégralement fibrées : Beaumont-en-Cambrésis, Bévillers, Bousnières-en-Cambrésis, Carnières, Béthencourt, Briastre, Neuville, Le Pommereuil, Montay, Inchy, Saint-Vaast-en-Cambrésis et Troisvilles. Trois autres communes l'ont été partiellement : Beauvois-en-Cambrésis (70%), Fontaine-au-Pire (50%), Saint-Hilaire-lez-Cambrai (70%). Enfin la zone d'activité de la « Vallée d'Hérie » (à Caudry) a bénéficié également du déploiement de la fibre numérique.

Pour la fin du 1^{er} trimestre 2019, la fibre sera opérationnelle sur les communes de Ligny-en-Cis, Caullery, Dehéries, Élincourt et Haucourt-en-Cis (+ Beauvois-en-Cis et Fontaine-au-Pire qui seront totalement fibrées). Le projet porté par le syndicat mixte « la fibre numérique 59/62 » a pour objectif de finir la construction du réseau pour fin 2021-début 2022. L'intercommunalité finance 38 € par prise (prix qui comprend : 28 € pour le coût de la construction du réseau et 10 € pour le coût du raccordement). Le syndicat a estimé un potentiel de 35 120 prises sur le territoire.



1 La fibre numérique suscite une énorme attente notamment pour les habitants résidant dans des zones à faibles débits (intérieur à 3 Mo/s).

2 Afin de les informer au mieux et de répondre aux diverses questions (modalités de raccordement, opérateurs présents sur le réseau, etc.), quatre réunions se sont tenues dans les communes de Beauvois-en-Cambrésis (photo 3) le 18 septembre, Troisvilles (1) le 20 septembre, Clary (4) le 10 décembre et Honninchy (2) le 12 décembre.



3 Deux réunions publiques pour les communes raccordées fin du 1^{er} trimestre 2019 sont déjà programmées. Elles auront lieu à Elincourt le 18 mars et à Ligny-en-Cis le 22 mars 2019.



En résumé

15

Communes ont été partiellement ou totalement fibrées.



35 120

prises seront installées sur le territoire à la fin du projet.



3

ans pour terminer le déploiement de la fibre dans les 46 communes (fin 2021).



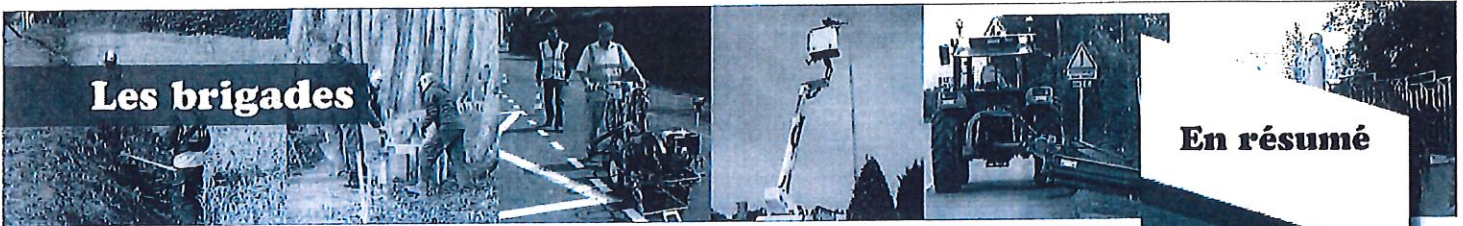
1 334 560 €

coût de la participation de la 4C pour le déploiement de la fibre.



(sur la base de 38 € par prise)

13



Les brigades

En résumé

Issues de compétences optionnelles (en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et en matière de politique du logement et du cadre de vie...), les brigades de l'intercommunalité sont d'une très grande utilité pour les communes membres. Elles viennent en renfort des équipes communales et complètent les services à la population et aux communes. Les brigades se déclinent en plusieurs corps de métiers : les espaces verts, le patrimoine, la peinture routière et l'éclairage public. Chaque jour, ces agents contribuent au cadre de vie du territoire.

L'année 2018 a été marquée par une réorganisation des services. Les pôles techniques à Caudry et Le Cateau-Cambrésis sont conservés (voir organigramme - page 7), les responsables sont M. Pascal Blumenthal pour les services du patrimoine, de l'éclairage public et de la peinture routière. Les espaces verts sont sous la responsabilité de M. Bruno Leclercq.

La fin des contrats aidés (20 h/par semaine) décidée par l'état a affecté les effectifs : 58 agents sous contrat aidé (28 au 1^{er} janvier et 30 au 1^{er} juillet) n'ont pas été remplacés. Toutefois, 17 agents (sur les 58) ont eu l'opportunité de se voir proposer un CDD de 35h/par semaine soit une perte limitée des effectifs techniques de 35 % (titulaires et contrats inclus - voir section ressources humaines - page 17).

Suite à la réduction du nombre d'agents, un audit de la logistique (véhicules, matériels, etc.) a été mené entraînant la vente de quelques éléments. Les chiffres ci-dessous dressent le bilan des actions menées dans les communes par les brigades tout au long de l'année 2018 :

Espaces verts :

- Interventions dans 46 communes.
- 30 km de tailles et d'élagage.
- 276 passages du bras faucheur, du gyrobroyeur et débroussaillage.
- 8 000 m² d'entretien d'espaces verts sur les sites intercommunaux (sièges, Maison Forestière Wilfred Owen, bâtiment relais, etc.).

Patrimoine :

- 25 interventions dans les communes :
 - 15 rafraîchissements (maisons, écoles, crèches, etc.).
 - 9 chantiers divers (pose pavés, maçonnerie, terrassement, peinture, etc.).
- 18 interventions diverses sur les sites intercommunaux (nettoyage, pose clôture, pelles réparations, etc.).

Peinture :

- 25 interventions dans les communes (écoles, maisons, monuments aux morts, bâtiments communaux, etc.).
- 8 tonnes de peintures blanches ont été utilisées pour recouvrir les rues du territoire.
- 672 passages piétons et 347 lignes "STOP" ont été rafraîchis.

2 sites de services techniques (basés au Cateau-Cis et Caudry) sont nécessaires pour couvrir tout le territoire.

48 est l'effectif total des agents techniques (titulaires + contrats) au 31 décembre.

34 véhicules utilisés par les agents des services techniques.

1 317 128 € d'investissements dans les brigades (charges + matériels).

Le service culturel

Depuis plus de 15 ans, le service d'actions culturelles en milieu scolaire est, et reste une institution auprès des écoles primaires du territoire de la 4C. Il a pour mission d'établir, de proposer et de coordonner un programme d'animations et de sorties culturelles pour les établissements scolaires (élémentaire et maternelle) en accord avec les inspections académiques. L'intégralité de ces actions est prise en charge financièrement par la 4C, permettant aux écoles avec peu de moyens de bénéficier d'un véritable appui pédagogique. Rien n'est imposé, chaque enseignant est libre d'y participer.

Ce service et son programme sont une singularité et n'ont pas d'équivalent dans la région. Il émane de la volonté des élus de favoriser l'accès de tous les élèves à la culture en profitant des richesses du territoire. Deux médiatrices culturelles gèrent ce service. Elles construisent et coordonnent un programme, en intégrant de nombreux acteurs locaux qu'ils soient institutionnels (musées), associatifs (moulins) ou privés (fermes pédagogiques, apiculteurs, intervenant scientifique, etc.).

Pour établir un bilan précis, il faut prendre en compte une année scolaire (septembre à début juillet). Pour l'année scolaire 2017-2018, le service a organisé 209 sorties pédagogiques et 112 animations en classe (assurées par les médiatrices ou intervenants). Toutes les animations et sorties cumulées ont touché 321 classes (soit 98%) !

Les pistes d'éducation routière ont été prêtées à 43 établissements scolaires (67%). 1470 élèves ont reçu une initiation Apprendre à Porter Secours (APS). Enfin l'exposition MAIF « Prudent contre les accidents » a été prêtée à 41 écoles.

En résumé



328
classes,
65 établissements
soit 7 600 élèves



209
sorties ont été
financées dans
le cadre de la
programmation.



8 600 / an
livres sont livrés
et circulent dans
les 65 écoles de
l'intercommunalité.



90 000 €
de budget annuel
attribué au
service culturel.
(à répartir sur
une année
scolaire).

Volet prévention

- Prêt et installation de deux plates cyclables pour les classes maternelles et élémentaires.
- Prêt et installation d'une exposition itinérante de l'association MAIF prévention « PRUDENT CONTRE LES ACCIDENTS ». (Sensibilisation aux accidents domestiques)
- Financement de la Formation APS (apprendre à porter secours) pour tous les élèves de CM2 (xxxx).

Volet scientifique, art et découverte

- De multiples animations scientifiques en classe sont proposées : Lumière et optique, électricité, maths en jeux...
- Sorties basées sur la nature et l'écologie : Apiculture, pêche/nature, fermes pédagogiques...
- Sorties sur le thème de l'art au Musée départemental Matissse à Leateau-cia ou celui de la dentelle à Gaudry.

Volet lecture

- La 4C gère et possède une bibliothèque scolaire intercommunale. Les enseignants font leur réservation en tout début d'année. Chaque titre (en 30 exemplaires) est prêté pour 5 semaines à une classe. Cela évite de nombreuses photocopies en permettant aux élèves de travailler sur un livre original.
- Les prêts sont étalés sur 5 périodes intercalées entre les différentes vacances scolaires.

L'éclairage public

Intégrant les compétences optionnelles depuis 2016, l'éclairage public a été, cette année, au centre des attentions. Le service a connu des variations au sein de son effectif mais cela n'a pas affecté la masse de travail demandée et réalisée par les agents. Pour rappel, le service éclairage public effectue des tournées dans toutes les communes une fois par mois durant 9 mois (il n'y en a pas en juin, juillet et août).

Sous l'impulsion du Syndicat mixte du Pays du Cambrésis, la 4C a décidé de participer à l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ». Concrètement, l'intercommunalité pilote un groupement de commandes qui s'inscrit dans une démarche ambitieuse de remplacement d'anciens luminaires par des modèles plus économes, les LED. C'est une aide financière d'environ 620 000 € qui a été versée par l'état afin de lancer un vaste programme de modernisation et permettant de faire une économie substantielle dans l'achat de nouveaux luminaires.

En complément, le conseil communautaire a décidé d'expérimenter (depuis février) la mesure d'économie suivante : le maintien de l'éclairage public pour toutes les communes les vendredis et samedis et la fermeture de l'éclairage public de 23 h à 5 h du matin les autres jours de la semaine (dimanche, lundi, mardi, mercredi et jeudi). Cette décision prise à l'unanimité répond également à une nécessité écologique. L'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) incite les collectivités à lancer des initiatives au niveau de l'éclairage public qui, selon elle, est un facteur important du réchauffement climatique. Le déplacement et la reproduction des animaux nocturnes sont aussi impactés. L'extinction partielle votée par la 4C est une première réponse.

Les différentes étapes d'une pose d'un candélabre nouvelle génération LED.

1. Démontage du vieux mât.
2. Pose d'un nouveau candélabre.
3. Le luminaire est ensuite posé.
4. Raccordement électrique au réseau d'éclairage public.
5. Un câblage viendra en finition.



En résumé



1,3 M €
est le coût de l'éclairage public en 2018 (soit presque 4% du budget).



11 000
points lumineux sont recensés sur les 46 communes de la 4C.



3 642
luminaires changés par des modèles en LED d'ici 3 ans.



248 000 €
d'économies estimées par an grâce au passage en LED.

Les ressources humaines

Cette année, les effectifs de la 4C ont été fortement impactés notamment les services techniques. Les effets de la suppression des contrats aidés (20h/semaine) décidé par le gouvernement (en 2017) a eu pour conséquence leur disparition définitive au 3^e trimestre. Pour pallier ces départs (certains agents ont vu leur contrat évoluer), les élus ont décidé de recruter plus d'une quinzaine de CDD (35h/semaine). Malgré cela les services techniques ont perdu 35 % de leur effectif. Les services administratifs comptent un agent de plus à la fin de l'année soit une augmentation de 7 %.

Évolution des effectifs 2018 :

	1 ^{er} trimestre			2 ^e trimestre			3 ^e trimestre			4 ^e trimestre		
	Administratifs	Techniques	Sportif	Administratifs	Techniques	Sportif	Administratifs	Techniques	Sportif	Administratifs	Techniques	Sportif
Titulaires	13	35	1	13	34	1	13	32	1	13	32	1
CDD	0	1	0	2	13	0	3	17	0	2	16	0
CUI	1	38	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0
Total	14	74	1	15	57	1	16	49	1	15	48	1

Tout au long de l'année, des formations ont été dispensées par le CNFPT à 4 agents administratifs qui ont suivi 8 formations et 1 agent des services techniques a suivi une préparation au concours. D'autres formations (AIPR et utilisation de tronçonneuses) ont été réalisées par le biais de prestataires extérieurs.

Pour rappel : le siège de la 4C a été transféré au 1^{er} janvier 2018 à l'ancienne "ruche d'entreprises". Les services administratifs ont déménagé sur ce site le 15 janvier. Les services techniques demeurent au 39 rue de Ligny à Caudry.

Repas annuel du personnel



Ce moment convivial reste un événement important de la vie intercommunale.

Il permet notamment aux agents et aux élus de se retrouver dans un cadre autre que celui de leur lieu de travail. Moment de détente, il resserré les liens entre les participants qui peuvent échanger sur des sujets touchant l'actualité, les passe-temps, le travail ou la vie quotidienne.

Départs retraite



M. Dominique Dégardin (cliccaire en photo) a fait valoir ses droits à la retraite après avoir passé 17 années à la 4C en tant que mécanicien.

M. Dominique Tricoireux part également en retraite après 6 années en qualité d'agent technique chargé de l'entretien de l'espace nautique situé au Coléau-Gis.

En résumé



64 agents composent les effectifs de la 4C (21 % administratifs, 75 % techniques et 2 % sportifs).



9 formations (et préparation au concours) ont été dispensées auprès de 5 agents.



8 % est la part des dépenses du personnel (salaires + charges) dans le budget 2018 (la moyenne nationale est de 35 %).



12 000 € d'EPI (équipements de protections individuels) ont été dépensés pour les agents techniques.

Les marchés publics

Au 1^{er} mars, la 4C a recruté en temps réel, Mme Maïe CASANOVA, responsable des marchés publics.

L'intercommunalité a lancé, en 2018, plusieurs consultations portant notamment sur des fournitures d'équipements pour les services des brigades vertes, l'éclairage public et la peinture routière. L'intercommunalité a également renouvelé son accord-cadre à bon de commande concernant les transports (sorties scolaires, piscines, et culture)

Date d'attribution	Objet	Titulaire	Durée	Mode procédure	Montant HT (€)
Début mai	Fourniture et maintenance de photocopieurs	DESK	5 ans	MAPA	65 000 €
Mai	Fourniture broyeur	PATOUX EQUIPAGRI	2 ans (garantie)	MAPA	17 000 €
22 Mai	Fourniture d'un tracteur d'occasion	NORD AGRI	6 mois (garantie)	MAPA	38 200 €
22 mai	Fourniture d'un camion nacelle	FRANCE ELEVATION	1 an (garantie)	MAPA	65 520 €
1 ^{er} Juillet	Fourniture de peinture voirie	AXIMUM et ORE	1 an (renouvelable 2 fois)	Accord-cadre à bons de commande	222 000 €
9 Juillet	Fourniture de luminaires à plateau LED	PHILIPS FRANCE	9 Juillet 2018 au 31 décembre 2019	Appel d'offres ouvert	1 000 000 €
1 ^{er} septembre	Service de location d'autobus avec chauffeur	AUTOCARS DU CAMBRESIS	28 mois	Accord-cadre à bons de commande	185 000 € (montant plafond)

En résumé



1 592 720 € est la somme investie par la 4C à travers douze consultations en 2018.



33 entreprises ont répondu aux différentes consultations.



30 % des 10 entreprises sélectionnées sont issues du Cambresis.



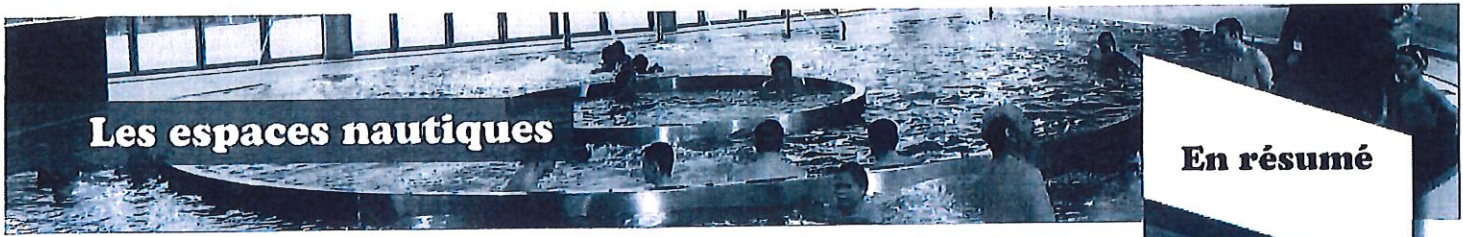
620 000 € d'aide financière de l'état dans le cadre du Territoire à énergie positive pour la croissance vert (TEPCV).

Qu'est ce qu'un accord-cadre ?

L'accord-cadre permet de présélectionner un ou plusieurs opérateurs économiques en vue de conclure un contrat établissant tout ou partie des règles relatives aux commandes à passer au cours d'une période donnée. La durée des accords-cadres ne peut dépasser quatre ans pour les pouvoirs adjudicateurs et huit ans pour les entités adjudicatrices, sauf dans des cas exceptionnels dûment justifiés, notamment par leur objet ou par le fait que leur exécution nécessite des investissements amortissables sur une durée supérieure.

Qu'est ce qu'un MAPA ?

Un marché à procédure adaptée (MAPA) est une procédure par laquelle l'acheteur définit librement les modalités de passation d'un marché, dans le respect des principes de la commande publique du code de la commande publique à l'exception de celles relatives à des obligations inhérentes à un achat selon une procédure formalisée.



Les espaces nautiques

La Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis est dotée de deux espaces nautiques situés sur les communes du Cateau-Cambrésis (ouverture le 8 août 2012) et Caudry (ouverture le 23 décembre 2014). Ces équipements sont conformes aux critères environnementaux notamment celui à Caudry qui est certifié HQE (Haute Qualité Environnementale). Suite à un renouvellement de Délégation de Service Public (DSP) entré en vigueur le 9 juillet 2017, la société S-PASS gère les deux espaces nautiques qui ont été renommés DUO.

En plus d'une zone aquatique, les espaces nautiques disposent : d'un centre de remise en forme comportant de nombreuses machines de renforcement musculaire, d'un espace "bien-être" proposant un jacuzzi, un hammam, deux saunas extérieurs et un parcours Kneipp. Fort de ces deux équipements, S-PASS propose tout un panel d'activités et d'animations sur l'année : aquagym, cardio-training, pilates, biking, fitness, bébés nageurs, aquabike, etc.

Des événements complètent l'offre proposée aux usagers : parcours ludique pendant les grandes vacances, remise de cadeaux pour les fêtes de pâques, Noël, Halloween, etc. Enfin, plusieurs partenariats sont mis en place afin de soutenir les commerçants locaux et de faire découvrir leurs produits (fermes cueillettes, boulangeries, supermarchés...).



À savoir qu'un club nautique : les Sports Nautiques du Caudrésis-Catésis (SN4C) utilise les deux équipements. En 2018, l'espace nautique situé à Caudry a accueilli trois compétitions (28 janvier, 11 mars et 13 mai), celui au Cateau-Cambrésis, une compétition (le 2 décembre).

Rappel : pour des raisons réglementaires, les bassins doivent être vidangés un fois par an ce qui entraîne une fermeture annuelle de 5 jours environ.

L'apprentissage de la natation, une priorité de la 4C !

En France, les noyades accidentelles sont responsables chaque année d'environ 1 000 décès et sont la 1^{ère} cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans. Rappelé de postulat, les élus de la 4C ont décidé d'élever au rang de priorité l'apprentissage précoce de la natation à l'ensemble des enfants de notre territoire afin d'assurer leur sécurité.

La communauté de communes finance les (36) séances de natation pour chaque enfant durant sa scolarité. C'est une aide très appréciée par le rectorat qui gère la répartition des classes selon un planning établi par les conseillers pédagogiques en partenariat avec les élus référents et la direction des espaces nautiques.

Le coût des transports aller-retours et les entrées aux espaces nautiques (Caudry et Le Cateau-Cambrésis) sont pris en charge par la 4C. Globalement, le coût total de l'apprentissage d'un élève (sur 3 ans) représente environ 200 €. 


En résumé



186 986
entrées sur
l'ensemble des
deux espaces
nautiques en 2018.



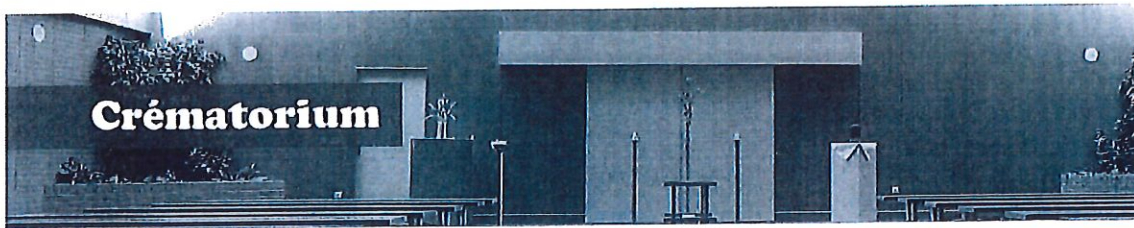
1 750
séances
d'aquagym,
fitness, etc. ont
été assurées par
les animateurs de
DUO.



4 €
est le coût d'une
entrée adulte (3€
pour un enfant).
La moyenne
nationale est de
4,24 €.



200 €
par élève est le
coût moyen de
l'apprentissage à
la natation pour
la 4C.



En résumé

Le Crématorium du Caudrésis et du Catésis (3C) est le seul équipement de crémation dans l'arrondissement du Cambrésis (116 communes). Basé à Caudry, il est entré en fonction au dernier trimestre 2014 et propose ses services à toutes les familles quelle que soit la confession et dans le respect des choix du défunt et de ses proches. C'est un équipement complet permettant aux agents d'accueillir les familles endeuillées dans des conditions dignes et intimes.

Cette année, la loi impose aux crématoriums l'installation de lignes de filtration empêchant le rejet de fumées dans l'atmosphère (date limite le 16 février). Contrairement à de nombreux crématoriums, cette nouvelle réglementation n'a pas affecté le fonctionnement de celui du Caudrésis-Catésis car ce dernier est déjà équipé d'une ligne de filtration conforme aux normes imposées.

L'équipe est composée de Stéphanie Denhez (directrice) et James Offelman, maîtres de cérémonie. Didier Bué et Anthony Léger sont les techniciens de crémation. Cette année, il y a eu 744 crémations et 586 cérémonies mises en place. Deux événements ont eu lieu (voir-dessous). Le taux de satisfaction de l'établissement est (plébiscité) à 98 % (un questionnaire de satisfaction est systématiquement proposé aux familles). Le crématorium dispose de deux salons funéraires et travaille en partenariat avec plus d'une cinquantaine d'entreprises de pompes funèbres.



744
crémations
ont été
comptabilisées
en 2018.



586
cérémonies
qui ont été
organisées par
l'équipe du
crématorium.



98 %
de familles
satisfaites des
prestations du
crématorium et
de son équipe.



57 %
des Français
(de plus de 60
ans) pensent
privilégier la
crémation à
l'inhumation
(Ipsos 2013).



Chaque année, deux temps forts sont organisés par l'équipe du crématorium : un week-end "portes ouvertes" (1) et une veillée du souvenir (2).

Le week-end "portes ouvertes" s'est déroulé les samedi 20 et dimanche 21 octobre, environ une 90 personnes y sont rendus afin de découvrir l'équipement mais aussi d'avoir des réponses très précises sur ce mode de funérailles.



La veillée du souvenir s'est déroulée le 19 octobre. Toutes les familles endeuillées, au cours de cette année, sont conviées afin de se recueillir et d'honorer la mémoire des défunts. C'est un moment important car cela permet aux familles d'échanger entre elles, 150 personnes y ont participé.

L'équipement est sur un seul niveau (facilitant l'accessibilité) et comprend :

- un hall d'accueil
- une grande salle de cérémonie de 120 places dotées et équipée d'un matériel hifi et vidéo permettant la personnalisation des cérémonies
- deux salles (de convivialité)
- une salle (de recueillement)
- un jardin du souvenir
- un vaste parking
- deux salons funéraires (voir photo ci-dessus)
- un local recevant les cercueils à grand gabarit.

La gestion des déchets

En résumé

Depuis 2016, la compétence de collecte et traitement des déchets est transférée au Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED). Ses principales missions sont la réduction de la quantité et de la toxicité des déchets, la gestion des déchets pour les 46 communes de la 4C (plus celles de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut - CAPH et de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent - CCCO), la gestion des déchèteries et le traitement et la valorisation des déchets. Le SIAVED a communiqué les résultats (2018) de la collecte des déchets sur le territoire : 271,62 kg par an et par habitant d'ordures ménagères (poubelle bordeaux), 57,33 kg de « propres et secs » (poubelle jaune) et 45 kg par an et par habitant pour le verre (poubelle verte). La collecte des encombrants représentent 11,45 kg environ par et par habitant. Le coût total de ces collectes représente 40,16 € par an et par habitant.

En début d'année, trois déchèteries ont fermé leurs portes (Béthencourt, Cattenières et Marez). Ces fermetures sont justifiées par la nécessité d'importantes mises aux normes, selon la nouvelle réglementation, dont le coût est trop important comparé aux faibles fréquentations et tonnages enregistrés sur ces trois structures. En contrepartie, le SIAVED a décidé d'augmenter l'amplitude horaires de celles de Beauvois-en-Cambrésis et Caudry (les plus proches) en supprimant la journée de fermeture hebdomadaire. De plus, la nouvelle déchèterie de Walincourt-Selvigny ouvrira ses portes en septembre 2019. Il y en aura désormais 6 sur le territoire.

2018 est également marquée par la mise en place de plusieurs actions sur le « Zéro déchet » dont notamment « Halte aux toxiques dans les crèches » et l'opération « Poules Régionales 2.0 (2 poules 0 déchet) » (voir ci-dessous).

Opération "Poules Régionales 2.0"



200 foyers volontaires de la 4C ont reçu leur duo de poules le 23 juin 2018 à Walincourt-Selvigny lors d'une réunion d'information qui réunit élus et citoyens.

L'objectif de l'opération est la réduction de 150 Kg de déchets alimentaires (par poule) et la sauvegarde du patrimoine agricole du territoire.

En effet, les foyers participants ont choisi leur duo de poules parmi quatre races locales : la poule de Raubaing, la poule d'Haingies, la poule d'Éclaires et la poule des Blandins. Les habitants ont récupéré leurs poules à la SARL Ravot de Fontaine-au-Pire.

Cette opération menée par le SIAVED a suscité un véritable engouement puisque les 400 poules disponibles ont été réservées en moins d'un mois !

Opération "Halte aux toxiques dans les crèches"



Depuis le 1^{er} janvier en France, les lieux qui accueillent des enfants de moins de 6 ans doivent surveiller la qualité de l'air intérieur. Le SIAVED a lancé une opération inédite en accompagnant 3 multi-logis dont celui de Walincourt-Selvigny.

Cette opération en 5 étapes a permis de diminuer fortement la concentration de certaines substances :

- 33,3 % de formaldéhydes et - 100 % de limonène dans l'air du multi-logis de Walincourt-Selvigny.

Ces très bons résultats ont été obtenus grâce à la formation du personnel et au changement de produits de nettoyage.



7 M €
est le coût de la collecte et du traitement des ordures soit 19% du budget I



385,78 KG
par an et par habitant de déchets collectés en 2018.



2 152
bacs de collecte ont été réparés cette année par les services du SIAVED.



21 065,36
tonnes de déchets collectés en déchèterie en 2018.

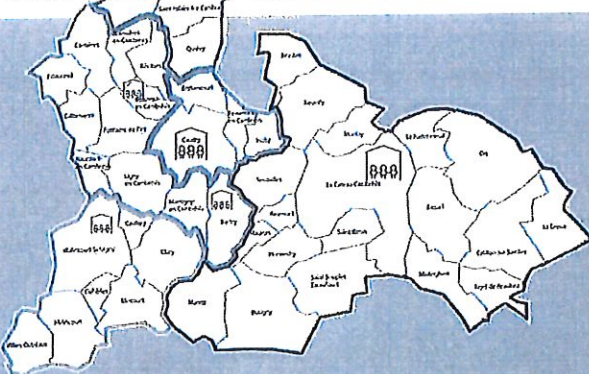
La petite enfance

Au 1^{er} avril, la 4C a recruté M. Corynne HUYGEN, chargée de mission sur la petite enfance et l'habitat.

La petite enfance est une compétence issue de la fusion entre la communauté du pays de Matisse et celle du Caudrésis en 2010. Cet item très important pour le territoire est soutenu activement et principalement par la caisse d'allocation familiale (CAF). Il faut également signaler la participation de la mutualité sociale agricole (MSA).

La 4C compte trois multi-accueils (Avesnes-les-Aubert, Caudry et Le Cateau-Cambrésis), deux micro-crèches (Walincourt-Selvigny) dont une itinérante (Beauvois-en-Cis, Bertry et Ligny-en-Cambrésis). Ces structures sont gérées par des associations : *la maison enchantée* pour les crèches d'Avesnes-les-Aubert, Caudry et la micro-crèche itinérante, *les enfants du Pays de Matisse* pour celle du Cateau-Cambrésis et *familles rurales* pour la micro-crèche de Walincourt-Selvigny. Un réseau de cinq relais d'assistantes maternelles complète l'offre et permettent un maillage complet du territoire comme par exemple : 74 assistantes maternelles sur le secteur de Villers-Outréaux (voir carte ci-dessous).

En 2018, un diagnostic Petite Enfance a été finalisé avec l'approche des équipements du territoire et de ses partenaires. Un projet de transfert du Multi-accueil et RAM du Cateau-Cambrésis (vers l'école maternelle Seydoux) est en cours d'élaboration. Il s'agit, d'après une étude, d'améliorer la partie Est du territoire avec des services du multi-accueil et du RAM qui donneraient davantage de visibilité à l'existant et développeraient l'offre d'accueil. Cette année aussi, le SIAVED via son service prévention a sensibilisé le personnel des multi-accueils ainsi que les micro-crèches au protocole de bionettoyage.



Multi-accueil Micro-crèche

- RAM - Villers-Outréaux - « Les foliveteaux »
74 assistant(e)s maternel(le)s.
- RAM - Beauvois et Bertry - « au stream ram »
108 assistant(e)s maternel(le)s.
- RAM - Avesnes-les-Aubert - « la maison enchantée »
un assistant(e)s maternel(le)s.
- RAM - Caudry - « la maison enchantée »
113 assistant(e)s maternel(le)s.
- RAM - Le Cateau-Cambrésis - « Du Pays de Matisse »
167 assistant(e)s maternel(le)s.

En résumé



3
multi-accueils et
2 micro-crèches
opérationnels sur
le territoire.



5
secteurs - relais
d'assistantes
maternelles -
identifiés.



549
assistant(es)
maternel(les)
dénombré(e)s en
2018.



666 000 €
de participation
financière de
la 4C pour le
fonctionnement
des multi-accueils.

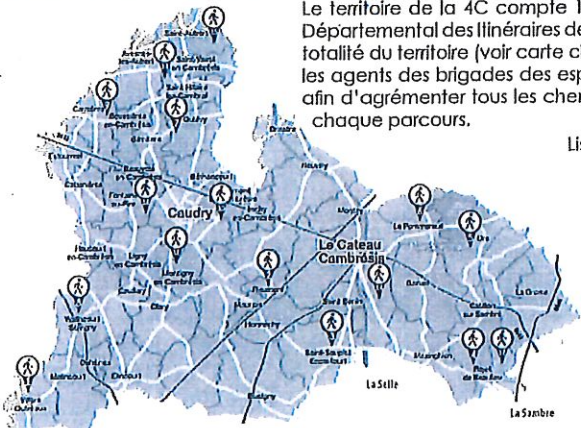





Les chemins de randonnée

En résumé

Le territoire de la 4C compte 16 chemins de randonnée dont 13 sont classés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Maillant la quasi-totalité du territoire (voir carte ci-contre), ils sont régulièrement entretenus et rénovés par les agents des brigades des espaces verts. Cette année, une étude interne est lancée afin d'agrémenter tous les chemins (157 km) de panneaux d'informations au début de chaque parcours.

- Liste des chemins :
- 1 - Des marlèches au Moulin Brunet
 - 2 - Autour de Reumont
 - 3 - Autour de Saint-Souplel
 - 4 - Sentier du ruisseau de Gourgouche
 - 5 - Sentier de Bois l'évêque
 - 6 - Sentier bocager de Pommereuil
 - 7 - Autour de Quiévy
 - 8 - Autour de Walincourt-Selvigny
 - 9 - Circuit des deux tours
 - 10 - Circuit d'Audencourt
 - 11 - Circuit du Tronquoy
 - 12 - Circuit du canal de la Sambre à l'Oise
 - 13 - Circuit du moulin neuf
 - 14 - Circuit de la selle et son histoire
 - 15 - Circuit de l'arbre à femme
 - 16 - Circuit des trois communes




-  **16** chemins de randonnée.
-  **100** tonnes de cailloux issus de matériaux de recyclage ont été utilisés pour la restauration de chemins.
-  **157** km de sentiers.
-  **100** arbres et arbustes ont été plantés.

Des chemins écologiques :

Le bois utilisé pour le mobilier est issu des forêts dites durables. Les matériaux servant à renforcer et stabiliser les sentiers proviennent de démolitions de bâtiments. Enfin, un important travail sur l'écosystème est effectué notamment par la création et l'installation de haies bocagères qui permettent aux insectes de reconquérir le site et d'attirer des prédateurs (oiseaux, petits rongeurs, etc.). Nos agents mettent en avant les essences régionales (les arbres latéraux, les saules et les charmes) dans le cadre des plantations.



1 Rénovation du chemin de bois. 2 Pose d'un chemin en bois. 3 Installation d'un chemin en bois.

 **120 m³** de dépôt sauvage ont été constatés et évacués en déchèterie par les agents techniques de la 4C.



En résumé



67 280
entrées cumulées
sur les différents
sites touristiques
du territoire.



25 420
nuitées comptées
dans l'hôtellerie
(hôtels, gîtes,
chambres d'hôtes,
etc.).



115 712 €
d'attributions de
subventions versée
par la 4C à l'office
de Tourisme du
Cambrésis.



5
sites touristiques
majeurs sur le
territoire.

Le tourisme

Depuis 2012 et suite aux conclusions de l'étude de : "Développement local autour du musée départemental Henri Matisse & structuration touristique de la communauté de communes du Caudrésis-Catésis" les deux intercommunalités (CAC et 4C) ainsi que les trois Offices de Tourisme du Cambrésis se sont engagés dans une démarche convergente de création d'un outil de développement et de promotion touristique. Cette dynamique se traduit par **une fusion en un Office de Tourisme du Cambrésis unique** reprenant l'ensemble des missions, des locaux, des anciens Office de Tourisme par cette nouvelle entité. En 2017, la CCPS adhère également à l'Office de Tourisme du Cambrésis.

Sur le territoire de la 4C, le musée départemental Henri Matisse est la locomotive du tourisme en affichant 75 % des entrées sur les cinq principaux sites touristiques. Le Musée de la Dentelle et des Broderies de Caudry enregistre 14 289 entrées et la Maison Forestière Wilfred Owen à Ors 2 387 visites. La Maison du Mulquiner à Avesnes-les-Aubert et la Maison de la Borderie à Villers-Outréaux cumulent à elles deux 220 entrées.

L'Office de Tourisme du Cambrésis a comptabilisé (sur le territoire) pour cette année 25 420 nuitées dans les différentes structures (hôtel, gîte, chambre d'hôte, aire de camping-car, etc.) et les hébergeurs ont collecté et reversé à l'intercommunalité 16 143,84 € de taxe de séjour. L'OT du Cambrésis a lancé l'étude SADI - Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information afin de faire évoluer ses missions d'accueil et augmenter la venue des touristes sur l'arrondissement. Un autre projet sur "la route du textile" autour de plusieurs sites touristiques du territoire est en cours de finalisation. Enfin, l'OT du Cambrésis a participé activement, le 4 novembre, à la célébration du centenaire de la mort de Wilfred Owen - soldat poète extrêmement populaire au Royaume-Uni. En 2019, il concrétisera le projet Owen Expérience, basé sur la réalité augmentée.

Geocaching :

Ce loisir, basé sur le concept d'une chasse au trésor, rencontre un énorme succès à travers le monde. L'objectif du geocaching est de retrouver des géocaches grâce à des indices et des données GPS et le but est de se retrouver entre amis ou en famille évoluant à travers des lieux historiques, urbains ou en pleine campagne. L'Office de Tourisme travaille actuellement sur son développement et a déjà équipé des chemins de randonnée (ex. sur les pas de Wilfred Owen - Ors). Un site internet est en développement afin d'en faire la promotion dans le Cambrésis.

Un événement geocaching intitulé "Un week-end de balises" est prévu fin août 2019 sur le bassin de loisirs du Val de Rior de Caudry. A cette occasion, l'Office de Tourisme du Cambrésis en collaboration avec l'association Nord Geocaching installera plus de 400 nouvelles géocaches portant ainsi leur nombre à plus de 1 000 sur le territoire. D'après l'Office de Tourisme du Cambrésis, toutes les communes de la 4C seront dotées d'une ou plusieurs géocaches vers fin 2019.

* Les géocaches (ont de plus en plus nombreuses chaque année car les joueurs (surtout les passionnés) peuvent en poser et les indiquer sur le site officiel www.geocaching.com. En France on en compte plus de 800 000 dont 6 400 dans le département du Nord (parc-musee.fr).



Exemple de géocache



Découverte d'une géocache au pied d'un arbre



Plateaux sportifs et coins des mamans

Depuis plusieurs années, la 4C participe à la réalisation d'équipements dans les communes membres par l'installation de plateaux sportifs et de coins des mamans. Cette année, l'intercommunalité a permis à Estourmel de réceptionner (le 9 octobre) un nouveau plateau sportif.
Coût pour la 4C : 143 988 € TTC.

Cet équipement s'additionne aux coins des mamans et des plateaux sportifs déjà réalisés dans les communes membres (voir tableau ci-dessous). Les élus ont voulu également l'installation de jeux dans les crèches de Beauvois-en-Cambrésis, Bertry et Caudry ainsi que dans les écoles d'Estourmel et de Saint-Hilaire-lez-Cambrai.

Un agent communautaire réalise un contrôle visuel sur les équipements communaux et intercommunaux une à deux fois par mois. De plus, un prestataire contrôle annuellement tous les équipements (obligation légale). Les éventuelles réparations (des jeux intercommunaux) sont à la charge de la 4C.
Coût moyen annuel de la maintenance (contrôle + réparation) est de 14 000 € TTC.



En résumé



20
coins des mamans réalisés par la 4C.



143 988 €
financés par la 4C pour la réalisation du plateau sportif d'Estourmel.



13
plateaux sportifs réalisés par la 4C.



14 000 €
de coût moyen de maintenance annuelle.

Liste des communes équipées :

Coin des mamans

Communes	Nbr de jeux	Communes	Nbr de jeux
Avesnes-les-Aubert	4	Montigny	4
Reumont-aux-Bois	4	Montigny-en-C&A	3
Beauvois-en-C&A	6	Oullevy	5
Bevillers	5	Régat-de-Beaullieu	4
Briastat	10	Saint-Aubert	5
Cambrières	5	Saint-Basle	4
Caillon-sur-Sambre	3	Saint-Hilaire	5
Fontaine-au-Pire	4	Saint-Souplet-Ecausseville	4
La Croix	4	Saint-Vaast-en-C&A	4
Watrez	4	Villers-Outreaux	5
Maurais	4		

Plateaux Sportifs

Communes	Communes
Bousies-en-C&A	Logny-aux-Bois
Budry	Montigny-en-C&A
Le Cateau-C&A	Reumont
Cambrières	Saint-Basle
Estourmel	Troisvilles
Haumont-aux-Bois	Wallencourt-Salvaing
Honnin	Bertry

* Certains équipements sont à la commune



Adhésions aux organismes

La 4C reverse à chaque exercice budgétaire une part importante de ses recettes aux communes (plus de 15 Millions d'€ soit environ 46 % de son budget, voir page 3). Elle participe également à travers des cotisations (parfois obligatoires) aux fonctionnements d'organismes relevant d'une utilité publique. Balayant les secteurs de l'emploi, de l'environnement, etc. La 4C est un partenaire très importante pour les organismes suivants :

Organisme	Domaine	Financement
SIAVED	Environnement	7 004 692,47 €
Pays du Cambrésis	Ingénierie locale	238 942,80 €
SMABE	Entretien des cours d'eau non domaniaux	214 664,00 €
Cambrésis Emploi	Emploi	194 481,12 €
Mission locale	Insertion professionnelle et sociale des Jeunes âgés de 16 à 25 ans	94 577,25 €
Syndicat mixte bassin de Selle	Gestion des milieux aquatiques	92 917,64 €
Cambrésis Développement Economique	Promotion économique territoire du cambrésis	45 763,00 €
Initiative Cambrésis	Aide à la création d'activités économiques individuelles	36 505,15 €
Syndicat mixte Escaut et afflu	Entretien des cours d'eau non domaniaux	18 554,34 €
SMAECEA	Entretien des cours d'eau non domaniaux	12 358,72 €
Pôle Métropolitain	Regroupement d'établissements publics	10 024,80 €
ADCF	Fédération d'intercommunalités	7 017,36 €
Agence Ingénierie Départemental du Nord	Ingénierie départementale	6 550,80 €
Syndicat mixte du PNR Avesnois	Syndicat du parc naturel régional	2 368,00 €
Association Seine Nord Europe	Promotion et soutien du projet canal Seine-Nord Europe	1 000,00 €
		7 980 417,45 €

Subventions :

La Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis octroie tout au long de l'année des subventions dans le cadre de sa 1^{ère} compétence : le développement économique.

Elle en verse également à des structures locales rendant des services sur le territoire (voir tableau ci-dessous).

Chaque année, des subventions sont revues à la hausse ou à la baisse selon des critères d'objectifs définis entre les structures et la 4C.

Structures	Financement
Office de tourisme	135 712,00 €
SBA	46 436,00 €
Atte	18 101,80 €
Wimove	13 000,00 €
BIC	6 000,00 €
Promotex	5 000,00 €
Groupement des UCAC	4 500,00 €
Les amis de Baffelvision	3 000,00 €
AWI	2 994,07 €
249 753,87 €	

En résumé

8 230 171 €

de cotisations et subventions versées aux différentes organismes et structures locales.



30 %

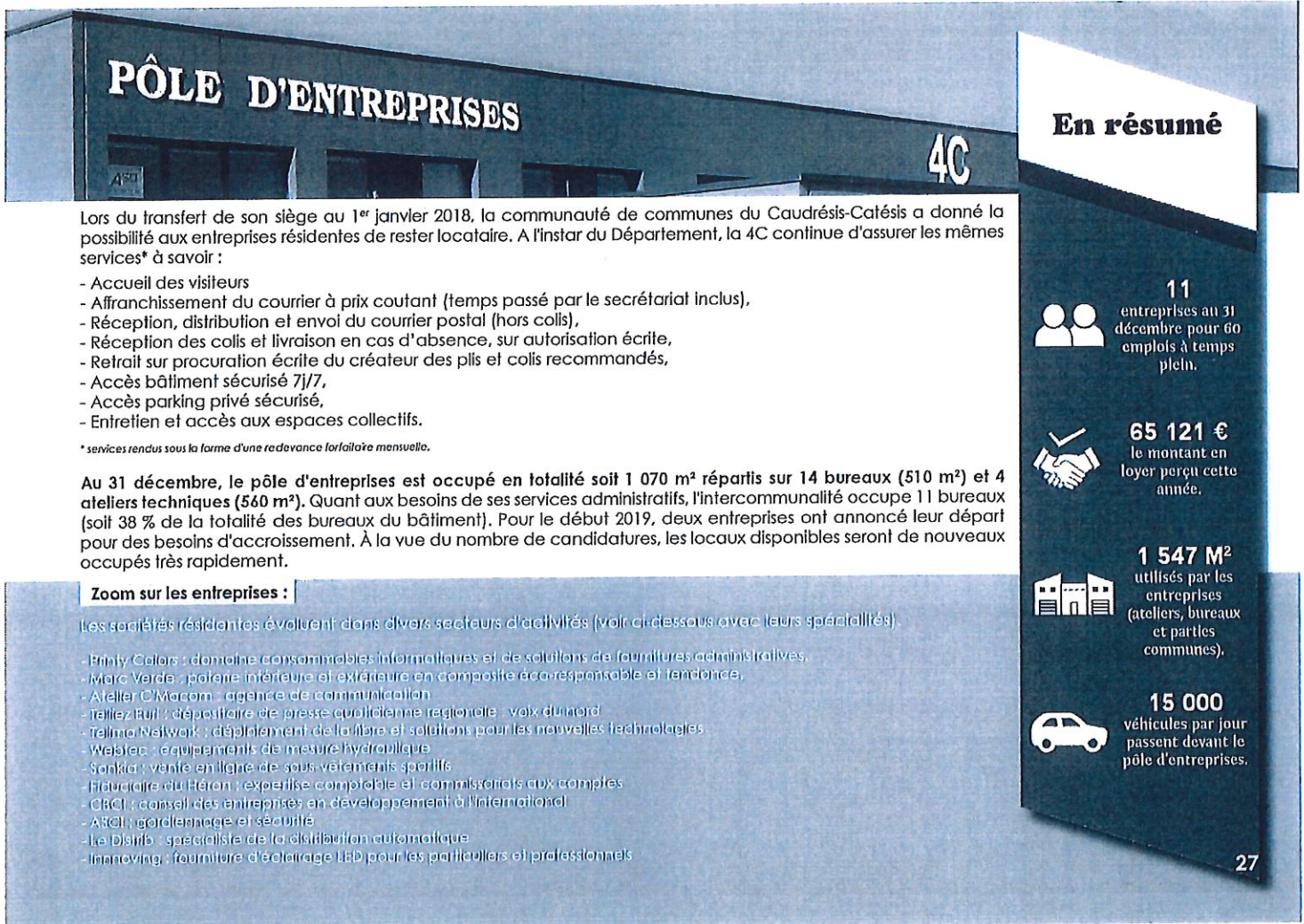
du budget est consacré aux cotisations et subventions.



371 326 €

versés en soutien aux organismes œuvrant pour l'emploi et l'économie.





PÔLE D'ENTREPRISES

4C

Lors du transfert de son siège au 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes du Caudrésis-Catésis a donné la possibilité aux entreprises résidentes de rester locataire. A l'instar du Département, la 4C continue d'assurer les mêmes services* à savoir :

- Accueil des visiteurs
- Affranchissement du courrier à prix coutant (temps passé par le secrétariat inclus),
- Réception, distribution et envoi du courrier postal (hors colis),
- Réception des colis et livraison en cas d'absence, sur autorisation écrite,
- Retrait sur procuration écrite du créateur des pils et colis recommandés,
- Accès bâtiment sécurisé 7j/7,
- Accès parking privé sécurisé,
- Entretien et accès aux espaces collectifs.

* services rendus sous la forme d'une redevance forfaitaire mensuelle.

Au 31 décembre, le pôle d'entreprises est occupé en totalité soit 1 070 m² répartis sur 14 bureaux (510 m²) et 4 ateliers techniques (560 m²). Quant aux besoins de ses services administratifs, l'intercommunalité occupe 11 bureaux (soit 38 % de la totalité des bureaux du bâtiment). Pour le début 2019, deux entreprises ont annoncé leur départ pour des besoins d'accroissement. À la vue du nombre de candidatures, les locaux disponibles seront de nouveaux occupés très rapidement.

Zoom sur les entreprises :

Les sociétés résidentes évoluent dans divers secteurs d'activités (voir ci-dessous avec leurs spécialités).

- Prity Colors : domaine consommables informatiques et de solutions de fournitures administratives.
- Marc Verde : poterie intérieure et extérieure en composite éco-responsable et tendance.
- Atelier O'Macom : agence de communication
- Tailleil Bui : dépositaire de presse quotidienne régionale : voix du nord
- Telma Network : déploiement de la fibre et solutions pour les nouvelles technologies
- Webtec : équipements de mesure hydraulique
- Sonkia : vente en ligne de sous-vêtements sportifs
- fiduciaire du Héron : expertise comptable et commissariat aux comptes
- CBCL : conseil des entreprises en développement à l'international
- ASCL : gardiennage et sécurité
- Le Distrib : spécialiste de la distribution automatique
- Innovating : fourniture d'éclairage LED pour les particuliers et professionnels

En résumé



11 entreprises au 31 décembre pour 60 emplois à temps plein.



65 121 € le montant en loyer perçu cette année.



1 547 M² utilisés par les entreprises (ateliers, bureaux et parties communes).



15 000 véhicules par jour passent devant le pôle d'entreprises.

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

SLO

ID : 059-215900374-20191213-8_13_12_2019-DE



Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CAUDRY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT**

Le treize décembre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 06 décembre 2019, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAU, J. MERCIER, A. SORREAUX, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. G. BACQUET à R. TESSON, E. PARENT à A. BASQUIN, M-P BEAUVOIS à A. SORREAUX, L. MONTEIRO LOPES à A. BISIAUX, M. THERY à C. PORTIER, H-A. HEZAM à L. MAILLARD.

Etaient absents : M. T. SANTER, Mme I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : M. V. WAXIN

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Suffrages exprimés : 25

**N° 9/13/12/2019 - ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES
DE LA RUE SADI CARNOT**

Exposé de Monsieur André BISIAUX, Adjoint aux Travaux, à l'Urbanisme et au Logement

L'Assemblée est informée de l'opportunité de pouvoir réaliser avec le SIDEC en 2020 l'enfouissement des réseaux électriques de la rue Sadi Carnot.

En effet, nous avons désigné une maîtrise d'œuvre qui va coordonner les interventions d'ENEDIS pour les lignes haute tension et le passage des canalisations gaz également.

Si nous envisageons une rénovation complète de la rue à moyen terme, cet enfouissement fait au préalable occasionnera, de fait, des dépenses moindres pour notre collectivité dans les années à venir.

C'est pourquoi, nous sollicitons le SIDEC afin de bien vouloir inscrire cette opération de travaux.

Il est précisé les éléments suivants :

- Le coût est estimé à 150 000€ dont 45% à charge de la commune soit un peu moins de 70 000€ ;
- Le fait de réaliser de suite cet enfouissement (lequel de toute manière à terme devra être effectué) occasionnera des dépenses moindres lors de la future rénovation complète de la rue ;
- L'enfouissement devra être fait en voirie et ce, compte tenu des trottoirs réfectionnés dans la rue Sadi Carnot cette année ;
- Le chantier pourrait démarrer vers avril/mai avec 4 mois de travaux mais devra être terminé impérativement en octobre 2020.

DECISION

Après en avoir débattu,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur ce projet d'enfouissement qui sera à inscrire au budget primitif 2020.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous-Préfecture le 20 DEC. 2019
- et publication en date du 20 DEC. 2019

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CAUDRY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT**

Le treize décembre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 06 décembre 2019, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAU, J. MERCIER, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. G. BACQUET à R. TESSON, E. PARENT à A. BASQUIN, M-P BEAUVOIS à A. SORREAU, L. MONTEIRO LOPES à A. BISIAUX, M. THERY à C. PORTIER, H-A. HEZAM à L. MAILLARD.

Etaient absents : M. T. SANTER, Mme I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : M. V. WAXIN

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Suffrages exprimés : 24

**N° 10/13/12/2019 - VENTE DE PARCELLE COMMUNALE SITUÉE
RUE ROGER SALENGRO**

Exposé de Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'estimation domaniale en date du 17 mai 2019,

Il est exposé à l'Assemblée les éléments suivants :

La commune est propriétaire d'une parcelle rue Roger Salengro située à l'arrière d'habitations privées, à hauteur des numéros 20 et 40.

Cette parcelle, cadastrée B 410, d'une contenance de 5 a 16 ca, a été acquise par la commune d'Avesnes-les-Aubert par exercice du droit de préemption en 2005 dans le cadre d'un projet global comportant d'autres parcelles.

Le projet ayant amené à cette préemption n'a connu aucune réalisation.

Aujourd'hui, la parcelle B 410 au vu de sa localisation et de son enclavement a peu d'utilité pour la commune. De plus, elle représente une charge d'entretien conséquente pour les services municipaux.

La parcelle B 410 comporte une servitude de passage en raison de la présence d'une canalisation d'eau. Cette servitude a fait l'objet d'une convention entre la régie SIAN et la commune d'Avesnes-les-Aubert le 22 mars 2006.

Conformément à l'article L 213-11 alinéa 1 et 2 du code de l'urbanisme, un bien préempté peut être revendu à une personne publique ou privée, cette revente est libre lorsque le bien a été acquis depuis plus de 5 ans.

Aussi, le conseil est informé de la possibilité de céder cette emprise foncière enclavée aux propriétaires riverains.

L'emprise à céder correspondrait à quasiment la totalité de la parcelle B 410. Il faut en effet retirer l'espace concerné par la servitude de passage et la canalisation qui resteront du domaine communal.

Monsieur et Madame PAVAUX-LANOY, riverains immédiats, souhaitent acquérir cette emprise, sous réserve du document d'arpentage et de la prise en charge des frais liés à l'acte notarié par les acquéreurs.

L'Assemblée est informée de la possibilité de céder cette emprise à hauteur de 4€ le m² conformément à l'estimation des Domaines réalisée en date du 17 mai 2019.

DECISION

Après en avoir débattu,

À L'UNANIMITÉ, (Monsieur Jean-Claude PAVAUX ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les points suivants :

- Décider de vendre la parcelle B 410 hormis l'espace concerné par la servitude de passage et la canalisation d'eau, pour une contenance d'environ 500 m², qui sera confirmée après réalisation du document d'arpentage, au prix de 4 € le m²,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette vente et notamment la réalisation du bornage et l'acte authentique à intervenir qui sera rédigé par l'étude de Maître SOLICH, Notaire à AVESNES-LES-AUBERT et à prendre tous les engagements juridiques, comptables et administratifs qui s'avéreront nécessaires pour la bonne concrétisation de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous-Préfecture le 20 DEC. 2019
- et publication en date du 20 DEC. 2019

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

À Avesnes les Aubert le 04/12/2019

Madame, Monsieur

Par ce courrier, je vous confirme l'acceptation de l'offre
du Terrain qui se situe rue Roger Salengro (Parcelle 410) qui est
d'une surface d'environ 500m² au prix de 6€ le m² ainsi
que les frais d'actes notariale.

Cordialement,

M. Landy Kevin et M. Bavaux Sindy

~~Landy~~

~~Bavaux~~



Envoyé en préfecture le 20/12/2019
Reçu en préfecture le 20/12/2019
Affiché le **SLO**
ID : 059-215900374-20191213-10_13_12_2019-DE

N° 7339 SD
(mars 2016)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES
HAUTS-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DU NORD

POLE GESTION PUBLIQUE

Division de l'évaluation domaniale

Adresse : 82 avenue Kennedy BP 70689 59033 LILLE Cedex

Le 17/5/2019

Le Directeur Régional des Finances Publiques

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Philippe CADEL
Téléphone : 03 20 62 80 90
Courriel : drfip59.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. LIDO : 2019-037V1182

à

Monsieur le Maire d' AVESNES LES AUBERT
Hôtel de Ville
Rue Camélinat – BP 29
59129 AVESNES LES AUBERT

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : PARCELLE DE TERRE B 410 POUR 5 A 16

ADRESSE DU BIEN : RUE ROGER SALENGRO À AVESNES LES AUBERT
VALEUR VÉNALE : 2 000 € AVEC MARGE DE 10 %

1 – SERVICE CONSULTANT : COMMUNE D'AVESNES LES AUBERT

AFFAIRE SUIVIE PAR : MÉLANIE VELDEMAN

2 - Date de consultation	29/04/19
Date de réception	29/04/19
Date de visite	10/05/19
Date de constitution du dossier « en état »	10/05/19

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Projet de cession aux riverains d'un terrain enclavé appartenant à la commune qui n'en a plus aucune utilité.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Terrain en nature de friche et jardin clôturé de forme rectangulaire d'une superficie de 5a16 d'une largeur d'environ 18 m sur une longueur d'environ 29 m. Aucun accès à la voirie accessible en fond de ruelle uniquement par un chemin en herbe longeant la parcelle voisine B408.

Contenance parcelles à évaluer : **516 m²**

5 – SITUATION JURIDIQUE

Nom du propriétaire : Commune d'AVESNES LES AUBERT

Situation d'occupation : libre

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Zone UA

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode de comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à 2 000 € libre avec une marge possible de 10 %.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du service du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée ou la délibération n'était pas prise dans le délai d'un an et demi (18 mois) ou si les conditions du projet ou les règles d'urbanisme étaient modifiées.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur régional des Finances publiques et par délégation,



L'inspecteur des Finances Publiques
M. Philippe CADEL

AVESNES-LES-AUBERT - B-410

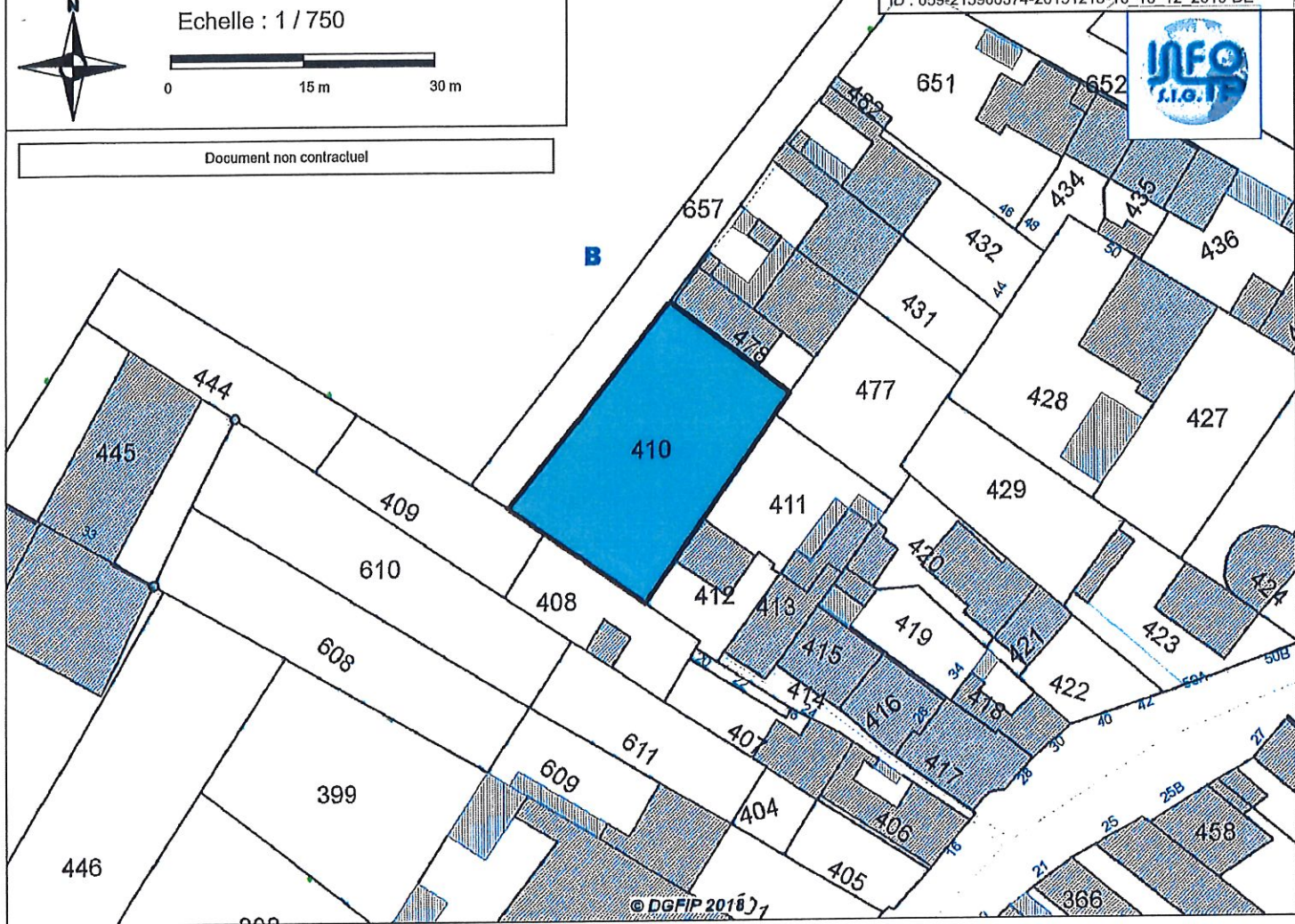
Envoyé en préfecture le 20/12/2019
 Reçu en préfecture le 20/12/2019
 Affiché le 
 ID : 059-215900374-20191213-10_13_12_2019-DE



Echelle : 1 / 750



Document non contractuel



Identification

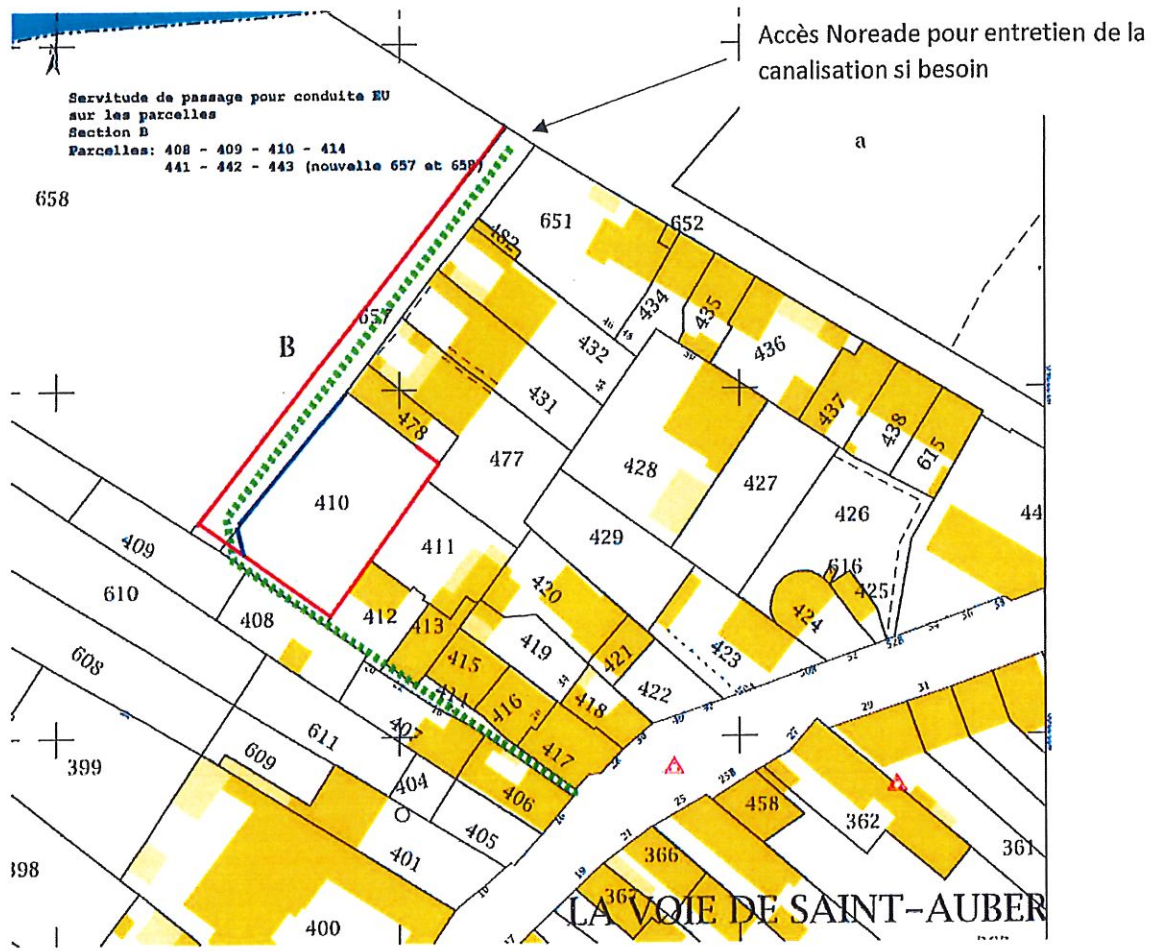
Commune :	AVESNES-LES-AUBERT
Section :	B
Numéro :	410
Surface cadastrale :	516 m ²
Adresse :	RUE ROGER SALENGRO
Acte datant du :	17/10/2005
Indice d'arpentage :	0
DPU au bénéfice de la Commune	Non renseigné

Propriétaire

Numéro :	+00397
Libellé :	COMMUNE D AVESNES LES AUBERT

Indivisaires

PBF98P - COMMUNE D AVESNES LES AUBERT
 Adresse : 59129 AVESNES-LES-AUBERT
 Propriétaire : Propriétaire
 Avis d'imposition : OUI



Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

SLO

ID : 059-215900374-20191213-10_13_12_2019-DE



Le treize décembre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 06 décembre 2019, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAU, J. MERCIER, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. G. BACQUET à R. TESSON, E. PARENT à A. BASQUIN, M-P BEAUVOIS à A. SORREAU, L. MONTEIRO LOPES à A. BISIAUX, M. THERY à C. PORTIER, H-A. HEZAM à L. MAILLARD.

Etaient absents : M. T. SANTER, Mme I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : M. V. WAXIN

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Suffrages exprimés : 25

N° 11/13/12/2019 – DÉPÔT D'UN DOSSIER DE DEMANDE AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS SUR L'EXERCICE 2019

Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe aux finances, Séniors et Handicap

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération 2019/081 du Conseil Communautaire approuvant le règlement et la convention d'attribution de fonds de concours 2019-2020,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, et notamment les dispositions incluant la Commune d'Avesnes-les-Aubert, comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la commune d'Avesnes-les-Aubert souhaite procéder à la réfection des façades de son école maternelle, et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement,

DECISION

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les points suivants et :

- Approuve le projet de réfection des façades de l'école maternelle et son contenu,
- Approuve le plan de financement de l'opération et décide d'inscrire cette dépense au budget,
- Autorise le Maire à réaliser une demande de fonds de concours auprès de la CA2C pour un montant de 12 949 € HT,
- Autorise le Maire à demander une dérogation afin de pouvoir éventuellement engager le projet avant l'obtention des arrêtés de subvention dès que le dossier sera réputé complet,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

DÉPÔT D'UN DOSSIER DE DEMANDE AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS SUR L'EXERCICE 2019

Commune d'Avesnes-les-Aubert

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses		Recettes		
Libellé	Montant éligible (HT)	Libellé	Montant éligible (HT)	Part en %
Travaux	25 898 €	Fonds de concours	12 949 €	50%
		Autofinancement	12 949 €	50%
TOTAL	25 898 €	TOTAL	25 898 €	100%

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous-Préfecture le 20 DEC. 2019
- et publication en date du 20 DEC. 2019

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 059-215900374-20191213-11_13_12_2019-DE

Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

SLO

ID : 059-215900374-20191213-11_13_12_2019-DE



Arrondissement de Cambrai
Hôtel de Ville - Rue Cambrinat - B.P. 29 - 59129
Tél : 03 27 82 29 19 - Fax : 03 27 82 29 11

**Demande d'accompagnement financier
dans le cadre du Fonds de Concours
de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis**

Exercice 2019



Présentation du projet

La commune d'Avesnes-les-Aubert projette la réalisation d'un chantier de réfection globale des façades de l'école maternelle.

Avesnes-les-Aubert accueille au total 366 enfants répartis sur deux établissements distincts.

La commune a mis en place un programme d'investissement pluriannuel conséquent sur ces deux équipements.

L'école maternelle accueille 117 enfants.

Elle se compose de 5 classes ainsi que d'une salle d'activités attenante.

En 2017, elle a fait l'objet d'une réfection totale de la toiture, ce qui a permis d'améliorer grandement l'efficacité énergétique du bâtiment et d'apporter un confort supplémentaire aux enfants et à leurs enseignants.

Aujourd'hui, il devient urgent de procéder à un ravalement de façade comprenant au préalable un traitement des murs atteints par une humidité excessive causant de nombreuses fissures.

La Municipalité est à la recherche de financements afin d'assurer la faisabilité de cette opération sur 2020.

C'est pourquoi elle sollicite le fonds de concours instauré par la Communauté d'agglomération.

A la lecture du règlement, ce projet est susceptible d'entrer dans le champ d'intervention suivant : « construction, aménagement ou réfection de bâtiments communaux (mairies, écoles, salles polyvalentes, ...).

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le



ID : 059-215900374-20191213-11_13_12_2019-DE

Estimatif détaillé des travaux

CODE	LIBELLE	U	QTE	P.U	TOTAL
	Installation de chantier comprenant amenée de matériel, installation d'échafaudage et protection des sols par bâche polyane Ballage du chantier	ens	1	3 000,00 €	3 000,00 €
	Facade latérale D système I4 Sondage et curage des parties béton non adhérentes, réparation (enduit mortier) des fissures et des décollements	fl	1	1 900,00 €	1 900,00 €
	Nettoyage haute pression et traitement anticryptogamique (antimoississures)	m²	165	6,00 €	990,00 €
	Application d'un système I4 (système d'imperméabilité avec toile à maroulier incorporée) (voir fiche technique)	m²	165	44,00 €	7 260,00 €
	Facade latérale G (système D3) Nettoyage haute pression et traitement anticryptogamique (antimoississure)	m²	86	6,00 €	516,00 €
	Application d'un système D3 (textoflex) impression, 2 couches de peinture	m²	86	32,00 €	2 752,00 €
	Facade côté rue D3 Nettoyage haute pression et traitement anticryptogamique (antimoississure)	m²	60	6,00 €	360,00 €
	Application d'un système D3 (textoflex) impression, 2 couches de peinture	m²	60	32,00 €	1 920,00 €
	Facade Intérieure cour Nettoyage haute pression et traitement anticryptogamique (antimoississure)	m²	140	6,00 €	840,00 €
	Application d'un système D3 (textoflex) impression, 2 couches de peinture	m²	140	32,00 €	4 480,00 €
	Réparation des bandeaux (cour intérieure)				
	comprenant: grattage, curage, passivation des fers, réparation enduit mortier	ml	10	90,00 €	900,00 €
	Mise en peinture des descentes eaux pluviales	fl	1	500,00 €	500,00 €
	Mise en peinture des dauphins en fonte	u	6	80,00 €	480,00 €

CONVENTION DE TRAVAUX
Tous droits réservés pour l'ensemble des travaux de Commerce de Douane, compris dans les
travaux de rénovation des locaux de la Douane de Lille. Les travaux de rénovation des locaux de la Douane de Lille
sont financés par le budget de la Douane de Lille. Les travaux de Commerce de Douane de Lille sont financés
par le budget de la Douane de Lille. Les travaux de Commerce de Douane de Lille sont financés par le budget de la Douane de Lille.

TOTAL HT	25 898,00 €
TVA 20%	5 179,60 €
TOTAL TTC	31 077,60 €

Illustrations



Remontées d'humidité et fissures dans les revêtements de la façade

(non exhaustif)

Plan de financement

Dépenses HT		Travaux HT	
Travaux	25 898 €	Fonds de concours sollicité (soit 50 % du coût des travaux)	12 949 €
		Commune d'Avesnes-les- Aubert	12 949 €
Total	25 898 €	Total	25 898 €

A Avesnes-les-Aubert,
Le 19 novembre 2019

Le Maire,

Alexandre BASQUIN



Délibération

La commune délibère sur la sollicitation du fonds de concours et la signature de la convention d'attribution du fonds au prochain conseil municipal du 13 décembre 2019.

La délibération correspondante sera transmise dans les jours qui suivront.

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton de CAUDRY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT**

Le treize décembre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 06 décembre 2019, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAU, J. MERCIER, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. G. BACQUET à R. TESSON, E. PARENT à A. BASQUIN, M-P BEAUVOIS à A. SORREAU, L. MONTEIRO LOPES à A. BISIAUX, M. THERY à C. PORTIER, H-A. HEZAM à L. MAILLARD.

Etaient absents : M. T. SANTER, Mme I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : M. V. WAXIN

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Suffrages exprimés : 25

N° 12/13/12/2019 – RÉNOVATION DE FAÇADES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Exposé de Monsieur Jean-Claude PAVAU, Adjoint à l'Environnement, au Cadre de Vie et au Patrimoine

Par délibération en date du 01 Mars 2019, l'Assemblée avait décidé dans le cadre de l'amélioration de l'aménagement urbain, de renouveler pour 3 ans le subventionnement lié aux travaux de rénovation des façades, en fixant les critères à respecter et le montant des différentes aides.

Compte tenu de l'intérêt de cette opération pour l'embellissement de la Commune, il a été proposé de la renouveler pour les particuliers mais aussi de l'étendre aux commerçants et artisans avesnois et ce, pour une période de 3 ans, par l'octroi d'une prime.

À ce jour, 1 nouveau dossier recevable au vu des critères d'attribution, a été reçu en Mairie. Il s'agit de :

- ~~Monsieur CUIDEZ Patrice - 4 rue Camélinat~~

Vu l'avis favorable de la Commission « Travaux et Environnement »,

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le versement d'une prime municipale d'aide à la rénovation des façades à ce demandeur dans les conditions suivantes :

- ~~Monsieur CUIDEZ Patrice~~ = 450 € (travaux d'enduit allégé)

Il est précisé que la prime ne sera versée qu'après réception en Mairie des justificatifs de réalisation et de règlement des travaux concernés.

DECISION

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal décide le versement d'une prime municipale d'aide à la rénovation de façades à ce demandeur.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous-Préfecture le 20 DEC. 2019
- et publication en date du 20 DEC. 2019

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.